

**VILLE DE LOUVIERS**  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2014**

**PRESENTS :** M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, M<sup>me</sup> PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. WUILQUE, Mme LANGEARD, Adjoints, MM. JUBERT, DUVÉRÉ, JUHEL, PIRES, Mmes VAYRAC, HOFFMANN, TOUMERT, LEMAN, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, MARTIN, Mme DUMONT, MM. CANIVET, LARUE, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. RENONCOURT à Mme DUMONT
- Mme JULLIEN-MITSIENO à M. YUNG
- Mme JEANNE-TELLIER à M. CANIVET

**ABSENTS : 0**

A 18h30 Monsieur le Maire prend la parole et déclare la séance ouverte.

M. Charles SAVY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**QUORUM**

**Présents : 30**

**Pouvoirs : 3**

**Absents : 0**

**Votants : 33**

M. le Maire a fait installer derrière lui de la « Marianne », le drapeau français et le drapeau européen car il estime que dans une salle du conseil municipal la présence de ces symboles républicains est importante.

M. le Maire présente l'ordre du jour et indique la volonté de la municipalité d'engager des débats thématiques au sein du conseil municipal sur des sujets tels que la sécurité,

-----  
la tranquillité publiques et la prévention de la délinquance comme aujourd'hui, mais aussi sur de nombreux autres sujets importants pour la vie de la cité comme la politique en faveur de la jeunesse ou bien encore la culture. De tels débats permettent la confrontation d'arguments dans une enceinte, le conseil municipal, qui est le lieu de l'expression démocratique de la ville de Louviers.

M. le Maire annonce ensuite que la patinoire du Kolysé ouvrira ses portes dans une semaine, le 19 décembre pour une soirée gratuite.

Puis il indique que deux délibérations complétées ont été déposées sur les sous-mains. Il s'agit de :

- Acquisition du terrain appartenant à Eure Habitat cadastré AS 289p rue des Oiseaux correspondant à l'emplacement réservé n° 11 du PLU
- Cession d'une propriété communale cadastrée AS 290p et AS 437p rue des Oiseaux à Eure Habitat

Avant d'aborder l'ordre du jour formel, M. le Maire souhaite faire un point d'information sur la remise aux normes des Etablissements recevant du public (ERP) frappés d'un avis négatif de la commission de sécurité. Il donne la parole à M. BIDAULT, adjoint en charge des travaux publics et des services techniques.

M. BIDAULT prend la parole :

« Trois établissements de la Ville recevant du public et un appartenant au CCAS faisaient l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité. Une école nécessitait des travaux importants sur le système d'alarme incendie afin de conserver son avis favorable. Une enveloppe financière de 250 000 € a été consacrée à ses travaux indispensables. Le Kolysé a bénéficié de 50 000 € de travaux. Sur 26 observations formulées par la commission, 21 ont été levées et les 5 dernières sont en cours de solution. Une attestation de levée de réserve a été signée et un nouveau passage de la commission de sécurité a été demandé. Les travaux portaient notamment sur la conformité des installations électriques, de désenfumage et sur tous les stockages qui devaient être supprimés. Il a fallu trouver des lieux de stockage pour les associations afin de leur permettre de continuer leurs activités dans les meilleures conditions. L'enveloppe budgétaire sécurité s'ajoute aux 600 000 € alloués au renouvellement de l'installation de production de la glace. Ainsi la patinoire du Kolysé avec l'aide financière de la CASE réouvrira ses portes le vendredi 19 décembre comme nous nous y étions engagés.

100 000 € ont été consacrés au musée et aux salles de l'hôtel de ville. 27 observations étaient formulées pour ce site. 18 sont aujourd'hui levées et le reste le sera dans les semaines à venir. Une attestation a été adressée au service départemental d'incendie et de secours. Pour retrouver un avis favorable de la commission de sécurité, il a fallu dans un premier temps se résoudre à interdire l'accès du public aux salles de l'étage. Bien conscient que cela pénalise fortement l'activité du musée qui par ses expositions de qualité met en valeur l'image de notre ville, j'ai demandé aux services techniques de réfléchir dès à présent aux moyens nécessaires pour retrouver l'activité la plus large possible dans les étages. De nouvelles propositions seront faites en ce sens dès 2015. Cette année, les travaux visaient à externaliser les stockages, à remettre en conformité l'électricité et la sécurité incendie par le cloisonnement, par des coupe-feux et des alarmes incendie.

Concernant la médiathèque, 60 000 € ont été consacrés aux travaux. Sur les 23 observations formulées, 2 problèmes restent à régler. Le plus important concerne le remplacement du sas automatique d'entrée. Le marché vient d'être attribué et les nouvelles portes devraient être posées dans 8 semaines, délai de livraison. Le reste des interventions portait sur le remplacement de l'alarme incendie, la réalisation d'un dossier de régularisation des travaux faits il y a plusieurs années et la mise en conformité électrique du bâtiment. Là encore une attestation de levée de réserve a été signée et transmise au SDIS.

Concernant l'école Jacques Prévert, 40 000 € ont été destinés à ces travaux. Pour cette école, l'avis de la commission de sécurité était favorable mais une observation formulée lors du dernier passage en 2010 aurait mené à un avis défavorable lors de la prochaine visite prévue en mars 2015. Elle portait sur la conformité de l'installation d'alarme incendie. Les travaux ont été mis en œuvre et la dernière phase sera réalisée pendant les congés scolaires de fin d'année.

Enfin, la Villa Calderon, si cet équipement appartient au CCAS, la Ville s'est impliquée dans le dossier afin de trouver une solution à l'avis défavorable formulé par la commission de sécurité. Il s'agissait de procéder au reclassement de la partie logements. Un dossier a été préparé avec un bureau de contrôle agréé et va être transmis au SDIS pour avis. »

M. le Maire remercie M. Bidault pour ce point car la municipalité se doit d'être en règle avec les normes. Il constate que le dossier avance.

M. le Maire rappelle que les observations sur le compte rendu seront examinées en fin de séance. Par ailleurs, il indique que l'étude transmise par la Direction générale des finances publiques sur la situation financière de la ville de Louviers de 2011 à 2013 a été déposée sur les tables.

M. le Maire passe ensuite à la première question de l'ordre du jour avec une proposition de motion sur le refus de la sortie du collège Ferdinand Buisson du réseau d'éducation prioritaire.

#### **N° 14-219 - MOTION CONTRE LA SORTIE D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU RESEAU DE L'EDUCATION PRIORITAIRE**

M. le Maire rapporte que début novembre 2014, sans concertation préalable, le rectorat de Rouen a rendu public son projet de refonte de la carte de l'éducation prioritaire en Haute-Normandie à compter de la rentrée scolaire 2015. Dans ce cadre, il n'y aura plus pour la région Haute-Normandie que 45 réseaux d'éducation prioritaires contre 49 actuellement.

La nouvelle carte soumise à l'arbitrage de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 décembre prochain, prévoit la sortie du collège Ferdinand Buisson de Louviers du réseau de l'éducation prioritaire.

---

Cette décision motivée par la volonté de l'Etat de concentrer son effort budgétaire sur un nombre restreint d'établissements serait, si elle devait être confirmée, très préjudiciable non seulement aux élèves de ce collège mais aussi à ceux des écoles rattachées au réseau d'éducation prioritaire supprimé.

Ce choix est d'autant plus incompréhensible que les quartiers des Acacias, de La Londe et de Guy de Maupassant dont les écoles – Acacias et Souris verte – dépendent pour l'essentiel du collège Ferdinand Buisson font partie de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Immédiatement l'ensemble de la communauté éducative (les professeurs et directeurs d'écoles, les parents d'élèves) a fait part de son inquiétude, de sa préoccupation et dans un consensus politique extrêmement clair et utile, Leslie Cleret, conseillère générale du canton de Louviers et moi-même, nous avons écrit au député. J'ai également saisi le ministre de l'Education nationale et rencontré le DASEN. La situation est compliquée et nous déplorons l'approche statistique de ces questions d'éducation. Il y a une contradiction flagrante entre la politique de la ville d'un côté et la politique de l'Education nationale de l'autre. En effet, des quartiers sont confirmés et de nouveaux quartiers de Louviers entrent dans la politique prioritaire de la ville c'est-à-dire avec des moyens supplémentaires mis par l'Etat et aussi par l'agglomération et en même temps on nous apprend que des écoles qui dépendent du collège Ferdinand Buisson et qui se situent dans ces quartiers prioritaires auront moins de moyens.

La situation dans ces quartiers, loin de s'être améliorée au cours des dernières années, se révèle au contraire de plus en plus préoccupante au regard de la précarité sociale de nombre de familles qui y habitent. Or la sortie du réseau d'éducation prioritaire, sans aucune cohérence avec les choix opérés par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville, se traduira par une diminution significative des moyens de l'Etat et une hausse des effectifs dans les classes.

M. le Maire salue le combat très juste mené par l'ensemble de la communauté éducative. Une marche avec les élus de Louviers s'est tenue tout à l'heure. M. le Maire a reçu l'ensemble des manifestants pour leur donner le projet de motion indiquant que la réunion du conseil municipal débiterait par ce texte. Il a demandé au député François Loncle de mobiliser tous ses réseaux et tous ses soutiens auprès du gouvernement. Il espère que ses relations qu'il dit privilégiées seront suivies de résultats sur ce sujet extrêmement important vécu par la communauté éducative de Ferdinand Buisson, des Acacias et de la Souris verte comme une injustice. La situation à Maison rouge et aux Acacias - M. Beaudoin, l'Inspecteur d'académie le reconnaît lui-même – est très similaire et pourtant il y aura deux poids deux mesures. Le combat doit être poursuivi et amplifié et c'est l'objet de cette proposition de motion.

Mme TERLEZ ajoute que dans l'étude faite sur les différents réseaux d'éducation prioritaire la ministre de l'Education nationale avait proposé quatre critères :

- Le nombre d'élèves habitant les quartiers prioritaires,
- Le nombre d'élèves boursiers,
- Les catégories sociaux-professionnelles,
- Le nombre d'élèves arrivant en 6<sup>ème</sup> avec un an de retard.

-----  
Dans les calculs réalisés le critère concernant le nombre d'élèves habitant dans les quartiers prioritaires a été évacué par le rectorat qui ne pouvait en garder que deux, ce qui est en contradiction avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire notamment sur Louviers puisque nous sommes plutôt en augmentation et sachant que nous gardons Maison rouge dans son intégralité, les Acacias et que l'on adjoint le quartier de la Londe et le quartier des Oiseaux. La municipalité s'est également battue pour que le quartier Guy de Maupassant puisse entrer dedans mais sans succès en raison de critères géographiques et du nombre d'habitants. La municipalité a souligné à l'inspecteur d'académie la vraie contradiction entre l'extension de la géographie prioritaire sur Louviers et le fait que le rectorat ait éliminé ce critère malgré les conventions passées entre les ministères au plus haut niveau de l'Etat.

Ce qui inquiète beaucoup la municipalité c'est la difficulté à flécher des crédits supplémentaires dans ces établissements qui pourraient être des crédits d'Etat dans le cadre du contrat de ville qui doit être signé d'ici la fin de l'année scolaire. En l'état actuel des choses, on ne pourra pas compenser la perte des moyens financiers qui sont attribués au réseau d'éducation prioritaire. Les élus sont tous très mobilisés, y compris à l'agglomération dans le cadre de la politique de la ville pour défendre le maintien dans le réseau d'éducation prioritaire de ces établissements.

Mme PERCHET déclare avoir été proche des parents, des enseignants et des directeurs. Aujourd'hui la manifestation a réuni de nombreux parents et enseignants malgré le mauvais temps. Elle espère que la mobilisation continuera et que cela donnera lieu à un effort. M. Beaudoin a reçu une délégation et l'a écoutée, Mme Perchet ignore si elle sera entendue.

M. le Maire ajoute que la mobilisation est loin d'avoir gagné mais que les discussions ont déjà permis de mettre en avant la nécessité d'apporter une réponse. L'idéal serait qu'elle passe par le maintien de Ferdinand Buisson dans le REP mais quoi qu'il arrive, une réponse est apportée sur des moyens spécifiques supplémentaires quelle que soit l'issue de ce dossier sur les écoles. Le DASEN s'y est engagé et indique que le ministre devrait faire dans des cas de figure similaires à celui que l'on connaît à Louviers des annonces sur le sujet. Cela ne suffit pas et bien entendu, la mobilisation sera poursuivie et intensifiée jusqu'à mercredi prochain date des annonces de la ministre. M. le Maire reprendra des initiatives dès le début de la semaine prochaine auprès du cabinet de la ministre.

M. Le Maire lit le texte proposé :

« Par un courrier du 5 novembre 2014, sans concertation préalable, le rectorat de Rouen a rendu public son projet de refonte de la carte de l'éducation prioritaire en Haute-Normandie à compter de la rentrée scolaire 2015.

La nouvelle carte soumise à l'arbitrage de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 décembre prochain, prévoit la sortie du collège Ferdinand Buisson de Louviers du réseau de l'éducation prioritaire.

Cette décision motivée par la volonté de l'Etat de concentrer son effort budgétaire sur un nombre restreint d'établissements serait, si elle devait être confirmée, très

-----  
préjudiciable non seulement aux élèves de ce collège mais aussi à ceux des écoles rattachées au réseau d'éducation prioritaire supprimé.

Ce choix est d'autant plus incompréhensible que les quartiers des Acacias, de La Londe et de Guy de Maupassant dont les écoles – Acacias et Souris verte – dépendent pour l'essentiel du collège Ferdinand Buisson et font partie de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

La situation dans ces quartiers, loin de s'être améliorée au cours des dernières années, se révèle au contraire de plus en plus préoccupante au regard de la précarité sociale de nombre de familles qui y habitent. Or la sortie du réseau d'éducation prioritaire, sans aucune cohérence avec les choix opérés par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville, se traduira par une diminution significative des moyens de l'Etat et une hausse des effectifs dans les classes.

Le conseil municipal de Louviers est pleinement mobilisé auprès de la communauté éducative des établissements scolaires menacés de quitter le réseau d'éducation prioritaire. La situation est vécue comme une injustice au regard des efforts déployés depuis tant d'années pour accompagner les élèves les plus défavorisés.

Nous assurons les enseignants, les personnels administratifs et les parents d'élèves de notre total soutien et en appelons, dans l'intérêt des élèves, directement à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour maintenir le collège Ferdinand Buisson de Louviers *et les écoles de la Souris verte et les Acacias* dans le réseau d'éducation prioritaire. »

M. MARTIN prend la parole :

« Nous allons bien évidemment voter cette motion car nous avons toujours défendu toutes les classes de Louviers notamment contre des mesures de fermeture de classes. La sortie du réseau d'éducation prioritaire nous apparait tout à fait condamnable. Nous vous souhaitons, M. le Maire, d'avoir eu la même efficacité que nous avons pu l'avoir dans le dialogue avec l'Education nationale car cette menace n'est pas nouvelle et nous l'avons déjà fait reculer une fois en nous y prenant beaucoup plus en amont. Ce qui m'inquiète un peu c'est que vous engagez le fer avec l'Education nationale et avec l'Etat un peu tardivement mais vous pouvez compter sur l'entier soutien du groupe politique que je représente. »

« M. Le Maire propose d'ajouter au dernier paragraphe après collège F. Buisson – et des écoles des Acacias et de la Souris verte. »

Il rappelle à M. Martin que le collège du Hamelet a été sorti du réseau d'éducation prioritaire lorsqu'il était maire. Il n'a donc aucune leçon à recevoir de sa part et lui conseille de ne pas entrer dans des polémiques car il peut aussi rappeler le départ du commissariat à Val de Reuil et celui de la maternité même si le combat de M. Martin avait été très important et mérite d'être souligné.

M. MARTIN reconnaît que certaines fois il a dû céder devant l'Etat comme cela arrivera maintes fois à M. Priollaud. Le fait de rappeler ces sujets montre selon lui les limites du discours d'apaisement...

---

**Le Conseil adopte à l'unanimité** le texte de la motion ci-dessus.

**N° 14-220 - ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE – CONVENTION POUR L'OUVERTURE DU RESTAURANT SOCIAL ET SOLIDAIRE DE LA RESIDENCE SOCIALE L'ETAPE AU PERSONNEL COMMUNAL DE LOUVIERS – RENOUELEMENT**

Mme PERCHET rappelle que depuis 2009, le conseil municipal approuve les termes de conventions intervenant avec l'Association Jeunesse et Vie. Celles-ci avaient pour objet de définir les conditions d'ouverture du restaurant social et solidaire de la Résidence sociale – Foyer des jeunes travailleurs l'Etape au personnel communal. Cette nouvelle possibilité qui s'inscrivait pleinement dans les objectifs de l'association qui vise à insérer fermement le Foyer l'Etape dans le tissu social urbain en renforçant les échanges avec les non-résidents a donné entière satisfaction tant sur le plan de la qualité des repas servis que celui de l'accueil et de la qualité des relations. La dernière convention arrivant à son terme le 31 décembre 2014, il est proposé au conseil de la renouveler dans les mêmes termes pour une nouvelle période d'un an avec un montant de subvention s'élevant à 12 650 €.

M. le Maire indique que demain matin l'Association jeunesse et vie et le foyer des jeunes travailleurs accueillent un café pour l'emploi pour les jeunes avec la participation de la municipalité, de pôle emploi et de la mission locale. Cette animation est organisée à l'initiative d'Anissa Djemel, conseillère municipale déléguée à l'insertion professionnelle, et avec des chefs d'entreprises, des jeunes invités par la mission locale, par pôle emploi et des jeunes rencontrés au cours des réunions de quartiers organisées par la municipalité, l'objectif étant de faire se rencontrer des entrepreneurs, des personnes à la recherche d'un travail et des personnes qui peuvent proposer des formations afin que toutes puissent se parler. Des dispositifs seront présentés au cours de cette matinée qui donnera aussi lieu à des échanges directs.

M. MARTIN intervient :

« Bien évidemment nous allons voter pour la reconduction de cette convention émanant de notre municipalité. Auparavant les cafés de l'emploi étaient conduits avec une grande efficacité, un grand professionnalisme et de très nombreux participants par la maison de l'emploi et de la formation que vous avez supprimée. Je regrette cette suppression et j'espère que demain il y aura autant de monde qu'auparavant lorsque c'était organisé par des gens dont c'était le métier. L'association va essayer les plâtres de ses nouvelles fonctions. »

M. le Maire répond :

« On ne vous a pas beaucoup entendu M. le Conseiller municipal dans le débat sur la maison de l'emploi et de la formation car il est vrai que vous avez démissionné de la CASE. Du coup, votre contribution a manqué. »

Mme TERLEZ prend la parole :

« M. Martin, je vous rappelle que s'agissant de la maison de l'emploi et de la formation vous connaissez très bien les raisons qui nous ont conduits à la fermeture en cours. Vous n'ignorez pas le désengagement de l'Etat. Sous votre présidence de la CASE, la maison de l'emploi et de la formation a perdu de nombreux employés du fait

-----  
de cette restriction des fonds de l'Etat qui a conduit à cette diminution de budget et à cette époque-là, nous ne vous avons pas entendu le déplorer. »

M. MARTIN répond :

« Vous ne faisiez pas partie de ces organismes. Je peux vous dire que nous avons suffisamment rugé et écrit contre le projet. Les personnes qui sont parties ont été reclassées d'une part et d'autre part il faut se souvenir de ce qui s'est passé cas par cas. Les employés sont partis de leur propre gré dans un certain nombre de cas. De toute façon, votre action en faveur de l'emploi se traduit par des licenciements. Vous avez supprimé l'outil qu'était la maison de l'emploi et vous avez licencié le personnel. C'est pour l'instant ce à quoi se limite votre action en faveur de l'emploi à Louviers et à la CASE.»

M. le Maire intervient :

« Rassurez-vous, nous avons mené ces débats à la CASE et en réalité c'est sous votre présidence à la CASE que la maison de l'emploi et de la formation a réduit ses effectifs, son activité, que le personnel était particulièrement préoccupé et il est plutôt soulagé de savoir à quoi s'en tenir. »

**Le Conseil adopte** les termes du projet de convention pour l'ouverture du dispositif de restauration sociale et solidaire de la résidence sociale Foyer des jeunes travailleurs l'Etape aux agents de la ville de Louviers.

**Le Conseil décide** du versement d'une subvention annuelle de 12 650 € à l'Association Jeunesse et Vie au titre du Budget Primitif 2015. **Il autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N° 14-221 - LE FOYER STEPHANAIS – GARANTIE D'EMPRUNT – RUE SAINT HILDEVERT – CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS**

M. LECUYER rapporte que la CASE a engagé avec ses élus un travail de réflexion sur l'habitat adapté. Le choix s'est arrêté sur la construction de logements individuels rue Saint-Hildevert qui laissent place à la caravane comme habitat complémentaire. Le Foyer Stéphanaise souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 134 323 euros et conformément à la procédure, ce dernier doit être garanti dans son intégralité. La CASE garantit à hauteur de 70% et le Département à hauteur de 20%.

Le Foyer Stéphanaise sollicite donc la commune pour une garantie à hauteur de 10% de l'emprunt soit 13 432,30 euros.

M. MARTIN prend la parole :

« Vous continuez l'opération de sédentarisation des gens du voyage que nous avons commencé, c'est très bien. Simplement j'aimerais savoir pourquoi vous interdisez la sédentarisation dans le quartier des Monts et que vous la favorisez dans le quartier Saint-Hildevert, quartier particulièrement pauvre. Je pose la question, n'y aurait-il pas là une forme d'apartheid social ? »

M. Le Maire lui répond :

« M. le Conseiller municipal, je vous pensais provocateur mais pas totalement incompetent. Vous voulez toujours braquer les uns contre les autres. J'ai rencontré l'ensemble des parties, y compris les gens du voyage. Les conditions dans lesquelles vous proposiez la sédentarisation aux Monts étaient des conditions indignes. Vous étiez dans une instrumentalisation et la justice vous a donné tort. Elle a annulé les dispositions du PLU sur la sédentarisation des gens du voyage aux Monts. Donc il n'était non seulement pas décent d'installer des gens du voyage dans ce lieu mais en plus nous devons respecter le droit. Nous n'essayons pas d'instrumentaliser une catégorie de la population contre une autre. C'est ce qui a changé à Louviers et c'est plutôt bénéfique pour l'ensemble de la population. Il faut cesser les polémiques stériles. Il faut être constructif, régler les problèmes quand ils se posent. Vous venez une fois tous les six mois au conseil municipal, on ne vous voit jamais. Nous traitons les sujets avec les différents acteurs, nous le faisons dans le consensus, dans l'écoute de chacun, ne ressortez pas des vieux débats qui ont été tranchés. La justice vous a désavoué de façon totalement flagrante. J'applique une décision de justice que nous avions anticipé car il nous avait semblé de prime abord que vos projets pour les gens du voyage étaient indignes. »

M. MARTIN s'offusque :

« Vous essayez de faire croire que j'avais prévu pour les gens du voyage des installations indignes. Je tiens à votre disposition nombre de courriers de représentants des gens du voyage, y compris de leur association nationale qui sont particulièrement élogieux à mon endroit et qui soulignent le courage que j'ai eu en construisant contre vents et marées et contre vos propres représentants politiques l'aire d'accueil des gens du voyage et l'initiative d'installer des gens du voyage sur cette parcelle était bien évidemment prise en collaboration et en concertation avec eux. Le jugement suit l'interprétation délirante, comme souvent c'est le cas de la justice, sur un point d'urbanisme parce qu'il y avait la proximité d'une ligne à moyenne tension qui passait au-dessus de la parcelle, alors que c'est le cas en de nombreux endroits. On n'oubliera pas en tout cas la façon dont vous avez, par anticipation, trouvé cette mesure d'apartheid social. »

**Le Conseil décide :**

**ARTICLE 1** – L'assemblée délibérante de la ville de Louviers accorde sa garantie à hauteur de 10% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 134 323 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 16416 constitué de 2 lignes de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

-----  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Adopté par 32 voix pour et 1 abstention.**

**N° 14-222 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COLLEGE LES FOUGERES**

Mme PERCHET rappelle que par délibération n° 14-074 du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres titulaires au conseil d'administration du collège les Fougères :

- Madame Nadjia Toumert
- Monsieur Paulo Do Rosario

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) paru au Journal Officiel n°0248 du 25 octobre 2014, précise les nouvelles conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration des EPLÉ.

Ainsi, l'article R421-14 en son alinéa 7 dispose que siègent au conseil d'administration du collège « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ». Cette disposition entre en vigueur à compter du 3 novembre 2014.

La commune doit donc être représentée désormais au sein du conseil d'administration du collège les Fougères par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de désigner :

- M. Paulo Do Rosario en qualité de membre suppléant,
- Mme Nadjia Toumert en qualité de membre titulaire.

M. le Maire indique que le nouveau décret prévoit des représentants des intercommunalités dans les conseils d'administration des collèges et conduisent à revoir les représentations. Dans certains cas à diminuer cette représentation pour laisser une place à l'intercommunalité dans d'autres cas pour avoir le même nombre et ajouter un nouveau représentant qui viendrait de l'intercommunalité.

**Le Conseil désigne pour représenter au sein de la commune au sein du Conseil d'Administration du collège les Fougères :**

- **Madame Nadjia TOUMERT** en qualité de membre titulaire
- **Monsieur Paulo DO ROSARIO** en qualité de membre suppléant

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-223 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COLLEGE FERDINAND BUISSON**

Mme PERCHET rappelle que par délibération n° 14-074 du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres titulaires au conseil d'administration du collège Ferdinand Buisson :

- Madame Anne Terlez
- Madame Céline Leman

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) paru au Journal Officiel n°0248 du 25 octobre 2014, précise les nouvelles conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration des EPL.

Ainsi, l'article R421-14 en son alinéa 7 dispose que siègent au conseil d'administration du collège « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune » Cette disposition entre en vigueur à compter du 3 novembre 2014. La commune doit donc être représentée désormais au sein du conseil d'administration du collège Ferdinand Buisson par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de désigner :

- Madame Céline Leman en qualité de membre titulaire,
- Madame Leila Boissel en qualité de membre suppléant.

Mme Terlez sera proposée par l'agglomération.

**Le Conseil désigne** pour représenter au sein de la commune au sein du Conseil d'Administration du collège Ferdinand Buisson :

- **Madame Céline LEMAN** en qualité de membre titulaire,
- **Madame Leila BOISSEL** en qualité de membre suppléant.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-224 - ASSOCIATION ARTISANS DU MONDE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Mme TERLEZ rappelle que l'association Artisans du Monde de Louviers est un des acteurs principaux du commerce équitable sur le territoire. Cette association dispose d'un magasin en centre-ville. Elle agit au quotidien en s'appuyant sur trois piliers : le

-----  
plaidoyer, l'éducation et les ventes. Chacun de ces axes est réellement indispensable et nécessite la mobilisation de moyens humains importants.

Les bénévoles prennent en charge une grande part de l'activité de l'association. Cependant, depuis septembre 2014, Artisans du Monde emploie également une personne en CAE pour gagner en efficacité et en visibilité dans la mise en œuvre des actions.

L'agglomération Seine-Eure et la ville de Louviers ont été sollicitées pour participer au financement de ce poste : 1/3 par l'association (sur fonds propres), 1/3 par l'agglomération et 1/3 par la ville (par le versement d'une subvention). L'agglomération Seine-Eure a déjà délibéré favorablement.

La part de la ville représente pour une année pleine 1600 euros. Viendra en déduction de cette somme le montant payé par la ville pour indemniser l'association pour sa participation aux nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour l'année 2014, il convient donc de verser 500 euros à l'association sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Mme TERLEZ propose au conseil municipal de valider cette opération.

M. le Maire tient à saluer et encourager la participation des associations aux activités périscolaires. Des associations interviennent déjà, notamment radio Espace qui est une radio associative et c'est un très bon moyen à la fois d'aider les associations et de les faire connaître. C'est aussi un moyen pour elles de recruter de nouveaux membres et une façon intelligente d'appréhender cette réforme.

**Le Conseil accorde** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €. Il dit que les crédits nécessaires sont portés au Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire annonce quatre délibérations qui n'appellent pas de vote mais qui sont les rapports annuels d'activité de la CASE. Les établissements de coopération intercommunale transmettent aux maires des communes membres un certain nombre de rapports. Cela concerne une période qui était gérée par l'ancienne équipe avant les élections. Les rapports ont été transmis sur clés USB aux conseillers.

---

**N° 14-225 - CASE – RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

**N° 14-226 - CASE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2013**

**N° 14-227 - CASE – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2013**

**N° 14-228 - CASE – RAPPORT ANNUEL SUR LES TRANSPORTS PUBLICS POUR L'EXERCICE 2013**

M. YUNG prend la parole :

« La CASE fonctionne bien. Elle représente 80 % de la vie des Lovériens. Je souhaite qu'au sein de ce conseil on nous dise ce qui s'y passe car nous avons un peu de mal à être informés bien qu'élus démocratiquement et au suffrage universel. Je n'ai jamais reçu par exemple un seul résultat de commission et je n'ai pas non plus une seule ligne du pacte financier qui va être présenté jeudi. Je me suis battu longuement pour que l'élection au suffrage universel soit mise en œuvre. Je ne suis pas représentant de la municipalité de Louviers. Je suis directement représentant de la population. J'aimerais bien participer aux commissions mais je refuse de passer par la mairie car cette demande de la CASE est injustifiée. »

M. PRIOLLAUD répond :

« Les rapports ont adressés directement par la CASE et ne transitent pas par la mairie. En tant que conseiller municipal de Louviers, vous pouvez vous inscrire à toutes les commissions que vous souhaitez, les commissions sont ouvertes à tous les élus y compris ceux qui ne sont pas conseillers communautaires. Je veux bien relayer votre demande de documents auprès de la CASE mais ce sont les commissions de la CASE qui transmettent à leurs membres les comptes rendus. Je vous rejoins sur la nécessité d'organiser régulièrement des débats sur les politiques et les réalisations de la CASE. Je prends l'engagement d'informer régulièrement le conseil des projets menés au sein de cet EPCI.»

M. YUNG indique que M. Renoncourt s'est inscrit auprès du cabinet du maire pour participer à la commission des finances et n'a jamais reçu de convocation.

M. le Maire l'informe que la CASE a fait une erreur sur l'adresse informatique de M. Renoncourt. Les services de l'agglomération ont d'ailleurs présenté leurs excuses à M. Renoncourt.

Mme TERLEZ explique que la direction générale des services de la CASE a décidé que les conseillers municipaux devraient s'inscrire auprès de leur mairie, y compris ceux qui ne sont pas conseillers communautaires, afin de simplifier les choses, les mairies centralisant les demandes. Elle reconnaît qu'effectivement la direction générale aurait pu inscrire de facto M. YUNG dans les commissions qui l'intéressaient.

M. CANIVET regrette que l'ordre du jour du dernier conseil n'ait pas été mis en ligne sur le site de la CASE de même que l'ordre du jour du prochain conseil. Les conseils sont en principe ouverts au public, il serait donc bien que le public soit informé sans

avoir à se déplacer. De même, les résultats des délibérations et des marchés notamment ne sont pas publiés sur le site ce qui nuit à la transparence.

M. le Maire ne pense pas que cela soit une nouveauté. Cependant il fera remonter ces demandes car il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit.

M. YUNG souligne qu'il avait pris l'habitude, même avant d'être président, d'aller devant les conseils municipaux pour expliquer la politique de la CASE et si le conseil municipal de Louviers veut poser des questions, il se fera un plaisir d'y répondre.

M. le Maire informe que des réunions territoriales se tiennent dans les communes à la fois dans le cadre de l'élaboration de la négociation du contrat de territoire et du contrat d'agglomération elles permettent aussi d'informer les conseils municipaux des différentes communes.

### **Le conseil prend acte des quatre rapports présentés**

#### **N° 14-229 - PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL – EFFACEMENT DE DETTE – ANNULATION DE TITRES**

M. LECUYER rapporte qu'aux termes de l'article L 330-1 du code de la consommation, la situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour les débiteurs de bonne foi de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles exigibles et à échoir. Lorsque le débiteur se trouve dans une situation irrémédiablement compromise caractérisée par l'impossibilité manifeste de mettre en œuvre des mesures de traitement, l'effacement des dettes ne peut être qu'ordonné.

Il a résulté de l'examen des éléments produits par les débiteurs et de ceux communiqués par la commission de surendettement que les revenus des débiteurs sont inférieurs à leurs charges mensuelles démontrant une situation financière déficitaire et que les débiteurs ne possèdent aucun bien dans leur patrimoine susceptible d'être vendu. En conséquence, le juge a validé les procédures de rétablissement personnel. Ces jugements se traduisent par l'effacement de toutes les dettes produites aux procédures.

Il est donc demandé au Conseil de prendre acte des jugements et de les exécuter en prononçant l'extinction des créances de la Ville et l'annulation des titres correspondants.

Il est précisé que les créances portent sur des repas de restauration scolaire et sur les centres de loisirs.

**Le Conseil prend acte** des jugements se traduisant par l'effacement de toutes les dettes produites à la procédure.

**Il prononce** en conséquence l'annulation des titres émis pour les dettes correspondantes :

---

Date jugement	Référence dossier N° RG	Montant de la dette effacée
17 septembre 2014	35-14-000471	347,18 €
21 octobre 2014	35-14-000570	76,13 €

**Adopté par 32 voix pour et 1 abstention.**

#### **14-230 - DEBAT SUR LA POLITIQUE MUNICIPALE DE SECURITE PUBLIQUE, TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

M. le Maire prend la parole :

« Il s'agit d'un exercice un peu nouveau en conseil municipal que d'avoir un échange politique sur ces sujets importants. Plusieurs élus de la majorité municipale prendront la parole pour évoquer les différents aspects de ce sujet complexe et qui doit nous conduire à privilégier une approche globale en évitant surtout l'approche sécuritaire. Les multiples réunions de quartiers, la proximité permanente avec la population, les relations avec les commerçants, la situation dégradée de l'emploi font qu'il y a deux aspects : les statistiques de la délinquance, un climat général ainsi qu'un sentiment et certain nombre de comportements qui ne sont pas répréhensibles au sens juridique ou pénal du terme mais qui conduisent à dégrader la vie quotidienne de nombre de Lovériens. Ce sentiment d'insécurité grandissant se double d'une spécificité à Louviers, c'est une délinquance des mineurs beaucoup plus importante qu'ailleurs : 27 % des actes délictueux à Louviers sont commis par des mineurs contre 12 ou 13 % dans le département.

Nous devons porter attention aux mineurs ce qui nécessite un travail important et très fin de prévention. Il faut traiter le sujet pendant qu'il est encore temps pour éviter cette situation.

Nous souhaitons mettre des moyens sur ces sujets en agissant globalement sur un certain nombre de thématiques en même temps et surtout pas réduire ce sujet à une question sécuritaire.

Un aspect important consiste à repenser le projet de service de la police municipale pour ajuster sa mission à ce diagnostic, faire en sorte qu'elle soit vraiment une police de terrain et l'aider dans sa mission d'ilotage, dans ses moyens, en renforçant d'une personne les effectifs (compte tenu de la situation budgétaire qui ne permet pas de recruter davantage d'agents), en faisant évoluer l'organisation des horaires de travail, les locaux, les conditions de travail, la protection, avec des missions qui seront recentrées sur ce qu'attendent les habitants avec une complémentarité entre la police municipale et la police nationale dans le respect de leurs compétences.

Le volet prévention est très important et participe aussi d'une politique d'attractivité de la ville. Je pense notamment à l'inquiétude des commerçants au regard d'un certain nombre de faits qui se sont produits ces derniers mois et qui nécessitent une réaction de notre part. »

M. le Maire donne la parole à M. LE ROUX, adjoint en charge des questions de sécurité.

« De façon à ouvrir le débat je vais lister les actions entreprises dans le domaine de la sécurité par la nouvelle municipalité. Devant les appels des Lovériens, nous nous sommes engagés à répondre assez rapidement à leurs demandes. Nous nous sommes rapidement rendus compte que la tâche s'avérait importante et pour ce faire nous avons dû engager un chargé de mission cadre de vie et tranquillité publique. Cette action a permis aux citoyens de s'adresser de façon permanente à la municipalité et de faire remonter tous les problèmes qui se posent afin que nous puissions essayer de trouver des solutions.

Nous avons réactivé en juillet dernier le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSLPD) qui ne s'était pas réuni depuis le 24 juin 2010. Début 2015, ce conseil, encadré par la préfecture doit présenter la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cette stratégie comporte notamment la mise en place du rappel à l'ordre et du conseil des droits et devoirs des familles.

Le troisième point important consiste en la tenue d'une cellule de veille régulière une dizaine de fois par an. Participent à cette cellule tous les services sociaux de la ville, les services de l'Etat, les bailleurs, les services de transports et la sécurité. C'est l'occasion d'échanges et la police nationale notamment nous donne les statistiques de la délinquance et dont nous examinons les évolutions. La délinquance a assez peu changé par rapport à l'an passé en revanche, comme le précisait M. le Maire, la délinquance des jeunes est en nette augmentation. Au cours de ces réunions nous mettrons en avant les faits marquants des périodes écoulées et les diagnostics par quartier. Un des objectifs consiste à détecter suffisamment tôt les situations ou comportements susceptibles de créer des désordres en ville et permettre ainsi d'en informer le CLSPD afin d'activer les dispositifs.

Une réunion hebdomadaire a été rétablie entre la police municipale et la police nationale afin d'augmenter la réactivité et d'optimiser la collaboration. Un relâchement s'était installé ces derniers temps.

Nous avons poursuivi le programme de vidéo protection. Nous avons dû procéder à de nombreux ajustements techniques, beaucoup de caméras étaient inutilisables et nous avons notamment réglé le problème du transfert d'informations de la police municipale à la police nationale, ce qui n'avait pas été fait depuis la mise en place des caméras.

Ces décisions et actions déjà engagées doivent, pour être pleinement efficaces reposer sur une police municipale pleinement opérationnelle. Nous avons donc recentré les missions actions de proximité-ilotage et punition des actes délictueux qui sont les deux aspects des interventions de la police municipale afin de lui permettre de mieux effectuer ses missions. Nous avons décidé de créer deux brigades. Une brigade de jour et une brigade de nuit pour permettre des interventions de 8 heures du matin à 2 heures du matin. Nous assurerons en ville une présence de la police municipale qui pourra intervenir au besoin et éventuellement demander l'assistance de la police nationale. Pour ce faire nous avons donné aux agents les moyens de protection avec des gilets pare-balles. Par ailleurs, les policiers municipaux ont demandé à être équipés de

---

« tasers » ; cette demande est à l'étude. Enfin, un report des caméras sur leur véhicule de ville est prévu afin de saisir des situations d'urgence. »

M. le Maire ajoute :

« Nous avons mené un important travail de concertation, organisé plusieurs réunions avec les policiers municipaux, les commerçants et la police nationale. Très rapidement il est apparu que depuis que le commissariat a déménagé à Val de Reuil, le soir chacun doit prioriser les interventions notamment en raison des difficultés d'effectifs et malgré une très bonne coopération entre la police municipale et la police nationale, des riverains se plaignent notamment d'incivilités dans les rues sensibles de Louviers comme la rue des Quatre moulins mais aussi la rue du Sornier. Ils témoignent également de vitesses excessives, de sujets très irritants pour la population et pour lesquels le soir aucune réponse n'est possible car il n'y a pas de présence policière.

Nous avons réfléchi à une organisation différente en respectant les temps de travail légaux. Le scénario souhaité par les agents eux-mêmes portait sur une brigade de jour et une brigade de nuit. Deux heures du matin correspond à la fermeture des bars et donc au moment où il peut y avoir la nécessité d'une présence de la police municipale. Il ne s'agit pas de se substituer à la police nationale mais de répondre à un besoin et lorsque la police municipale estimera nécessaire de solliciter la police nationale la demande aura plus d'impact et d'efficacité que celle d'un habitant. C'est l'esprit de cette réforme qui a été approuvée lors de la réunion du comité technique paritaire. Cette organisation est expérimentale. Une évaluation sera faite au printemps pour apporter, le cas échéant, des ajustements.

Le souci partagé par tous et notamment par la police municipale à qui je rends hommage ce soir, est d'apporter le meilleur service possible à la population et pour la municipalité d'accorder des conditions de travail meilleures qui passent par un emménagement dans des nouveaux locaux, place de la République, au début de l'année avec plus d'espace et des conditions de travail plus opérationnelles. »

M. WUILQUE intervient sur l'aspect circulation :

« La sécurité publique c'est l'affaire de tous et j'y suis très attaché. C'est dans ce sens que j'interviens également avec la police municipale et il m'arrive même de faire de l'ilotage avec les agents et de travailler à ce que la circulation se passe bien, que le stationnement tourne bien, puisque nous avons la chance à Louviers de ne pas être soumis au stationnement payant ce qui est assez agréable. Encore faut-il aider les policiers municipaux pour essayer d'arranger les choses. De plus cela permet de rencontrer les commerçants et les citoyens. La proximité de notre municipalité est effective. »

M. JUBERT prend la parole pour ce qui concerne les commerçants :

« M. le Maire vous avez fait allusion à la réunion qui s'est tenue dans cette salle le 20 octobre avec le commandant Vernoy du commissariat de police de Val de Reuil. Tous les commerçants étaient présents et posaient des questions. Les échanges ont été intéressants. Les commerçants se sont déclarés inquiets en raison des braquages de ces derniers mois et ont unanimement regretté l'absence de commissariat à Louviers.

Je me réjouis que M. le Maire ait pris les choses en main en proposant une réorganisation complète de la police municipale, réorganisation qui nécessite le

-----  
recrutement d'un chef de poste de catégorie B. Le service comptera sept policiers municipaux. Pour exemple, la ville de San Vito dei Normani, jumelée avec Louviers administre ses 20 000 habitants avec seize policiers.

La sécurité des commerçants est indissociable de l'attractivité d'une ville. L'insécurité est l'ennemie du commerce. Je veux saluer l'initiative de la Chambre du commerce qui propose le dispositif « Vigicommerce ».

L'éclairage urbain s'avère également important et les habitants de chaque quartier ne doivent pas hésiter à signaler les problèmes (ampoules grillées, etc.) car l'éclairage constitue la première des sécurités.

Les aménagements de voirie et l'ilotage des policiers municipaux sont autant d'actions qui concourent à la tranquillité publique et qui offrent des répercussions bénéfiques pour les commerçants.

Nous devons donc privilégier une vision globale de la sécurité et de la prévention de la délinquance et ne surtout pas nous limiter à une approche exclusivement sécuritaire. C'est le sens de l'action de la municipalité. »

M. le Maire indique que l'échange de ce soir servira à nourrir le document à préparer pour le CLSPD du début de l'année 2015 et sera la feuille de route pour les années à venir.

Mme OUADAH prend la parole pour évoquer dimension sociale et prévention de la délinquance :

« Afin de compléter les propos de mes collègues, je tiens à insister sur le fait que ces dispositifs sont complémentaires. Il s'agit ici d'une triangulaire entre le volet éducatif, social-prévention et ilotage. La création du conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF) vient renforcer l'action du centre social, du CCAS et de l'action jeunesse et va permettre de travailler de façon transversale pour mettre en commun un certain nombre d'outils et d'actions en direction des familles. Le CDDF est un outil d'aide et de soutien à la parentalité fondé sur l'action sociale et préventive et pilotée par le Maire ou son représentant. Il a pour mission d'aider des familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale. Cet aspect triangulaire est assez important car on parle de prévention, c'est-à-dire agir bien longtemps en amont dans l'accompagnement éducatif des enfants. Je dis cela parce lors de nombreuses réunions de quartier j'ai pu constater que les Lovériens sont soucieux de cet aspect éducatif mais également de l'aspect ilotage c'est-à-dire proximité des services de police. Pour ce qui concerne le volet social, Louviers est une ville riche mais qui comporte des poches de précarité sociale où il faut agir de façon ciblée. Nous devons donc nous interroger et prendre les choses en main pour œuvrer de façon efficace. Le CDDF vient renforcer l'ensemble des actions de nos services de façon complémentaire et j'insiste sur le fait que ce sont vraiment des demandes des Lovériens qui reviennent de façon permanentes. Je pense que le dispositif va apporter des réponses à leurs questions.

L'action de la municipalité vise à apporter des réponses à ce type de problématiques et nous devons construire ensemble en s'appuyant sur les différents services agissant dans ces domaines. »

---

Mme PERCHET intervient sur l'aspect éducation :

« Je complète ce qui vient d'être dit sur la dimension éducative. Il est vrai que la police municipale joue un rôle fondamental lorsqu'elle intervient auprès des primaires sur la sécurité routière car elle est au contact des enfants très jeunes et qu'elle les suit tout au long de leur scolarité. A partir du collège il peut avoir un éloignement et c'est là que l'ilotage permet de conserver ce contact de proximité. »

Mme TERLEZ prend la parole :

Plus généralement je voudrai rebondir sur ce que vient d'exposer Mme OUADAH car on ne peut pas parler de tranquillité ou de sécurité publique sans parler d'investir le lien social et sans miser sur toute la politique d'action sociale et c'est ce que fait la ville au travers des équipes des centres sociaux, du CCAS et du service médiation. La démarche de signature d'une convention territoriale globale avec la CAF va permettre de donner de l'épaisseur, de la cohérence, le tout adossé à un diagnostic. Nous devons réaliser un autre diagnostic important et fondamental pour les quartiers prioritaires, c'est celui qui va permettre de signer le contrat de ville dans le cadre de la réforme de la politique de la ville. J'en profite pour vous annoncer une excellente nouvelle, jeudi dernier l'avenant de sortie a été présenté au comité central de l'ANRU qui l'a validé et le tour de table des collectivités pour cofinancer le désamiantage a été extrêmement salué. »

L'Etat s'est engagé de façon très forte et que sans l'investissement des services de l'Etat, de la DDTM et de la DGFIP ce travail n'aurait pas pu être accompli. Elle se réjouit de ce que les habitants du quartier de Maison rouge puissent vivre dans un environnement rénové.

M. MARTIN souligne que c'est pour cette raison que sa municipalité s'est engagée dans l'ANRU. Il déclare que les partenaires sont effectivement contents puisque la Ville paie à la place des autres.

Mme TERLEZ continue :

« Nous ne payons pas à la place des autres, nous prenons nos responsabilités. Dans le cadre de cette politique de la ville et de la suite de l'ANRU, il existe un dispositif qui s'appelle la gestion urbaine et sociale de proximité. C'est un mode de gestion qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, de la police municipale jusqu'aux associations, aux centres sociaux, à l'Education nationale. L'enjeu majeur est évidemment la pérennité des équipements mais pas seulement, il s'agit aussi d'assurer la qualité de vie des habitants et donc d'investir autant sur l'humain que sur le bâti puisque la rénovation urbaine porte essentiellement sur l'urbanisme. J'ai la joie de vous annoncer que nous travaillons d'arrache-pied avec l'agglomération pour apporter notre contribution au contrat de ville et pour organiser le contrat local de sécurité donc mettre en œuvre la gestion urbaine et sociale de proximité sur les quartiers, le contrat local de sécurité et la mise en œuvre des conseils citoyens. Nous aurons recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui va nous permettre l'établissement du diagnostic même si nous avons déjà beaucoup d'éléments également recueillis au cours de la campagne électorale et à la mise en œuvre des actions.

S'agissant des conseils citoyens, nous avons opté pour un respect total de la loi et du cadrage posé par la ministre, c'est-à-dire que nous procéderons à un tirage au sort.

---

Cette méthode permet une articulation entre démocratie et République. Cela constitue un enjeu extrêmement fort.

Cette gestion urbaine de proximité verra le jour dans les mois à venir. Nous y travaillons en attendant le désamiantage et les opérations de démolition ainsi que la fin de l'aménagement du quartier.»

M. le Maire ajoute :

« Vous constatez qu'il s'agit d'une politique constituée de multiples facettes que nous devons traiter globalement en se dotant de nouveaux outils et des moyens nécessaires que nous nous employons à dégager dans le cadre de la préparation budgétaire. »

M. CANIVET prend la parole :

« Je relis votre document avec grand intérêt. Il démontre une baisse de la délinquance globale. Fait constaté depuis un certain nombre d'années mais le document parle beaucoup d'un sentiment d'insécurité, de climat d'insécurité, c'est à dire que l'on développe encore cette image, qui vous arrange certainement sur le plan politique, de faire croire qu'il y a de l'insécurité alors que c'est surtout un sentiment d'insécurité. Parfois cela entraîne un certain nombre de comportements politiques très intéressants sur lesquels on espère récolter des fruits.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'incivilités, la police municipale avait pour tâche de faire la chasse aux incivilités ce qui je le rappelle n'est pas la même chose que la délinquance puisque c'est le fait d'un peu tout le monde. Il y avait notamment le respect du stationnement que je ne retrouve pas dans les textes actuellement, le stationnement sur les trottoirs qui procède du code de la route mais aussi de la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Cela signifie que depuis un certain nombre de mois les opérations ciblées dans les petites rues, l'attention portée notamment à la vitesse et au stationnement qui gêne les personnes à mobilité réduite et les piétons en général, aux débordements de végétations, au non-respect d'un certain nombre de règles d'urbanisme sont laissées à l'abandon... Cette situation s'avère assez grave, on se contente de quelques grands axes de circulation. Le rôle de la police municipale est d'abord de mettre en application la police du maire et non pas d'agir selon ses propres envies... Vous allez accéder à un certain nombre de doléances, suite à des opérations où la police municipale n'était pas à sa place. Il ne s'agit pas de se substituer à la police nationale. Je crains fort que l'on revienne dans les errements d'il y a une vingtaine d'années où la police travaillait la nuit et faisait le travail de la police nationale voire même était mieux équipée que celle-ci.

Vous avez également dans des propos précédents essayé de faire croire qu'il n'y avait pas de CLSPD du tout en faisant la fusion entre la grand-messe que l'on peut tenir de temps en temps avec le Préfet, le Procureur etc. qui définit une politique et puis les cellules de veilles qui se tenaient quand il y avait réellement des problèmes car il ne s'agit pas non plus de laisser les intervenants d'autant plus que les ordres du jour réunissaient toutes les personnes concernées. Je reconnais que nous avons peut-être oublié l'Education nationale parce qu'il existe tout un suivi en ce qui concerne la délinquance et les incivilités des jeunes dans les collèges, transports, habitat. Nous avons mis en place les rappels à l'ordre. Plusieurs se sont tenus et j'y ai assisté personnellement. Ce n'est donc pas nouveau. Il n'y avait donc pas de sentiment

-----  
d'impunité puisqu'à chaque fois que c'était nécessaire le Maire et l'Adjoint concerné intervenaient.

Vous changez surtout un peu les horaires des policiers et je ne suis pas certain que le résultat soit à la hauteur de l'efficacité prévue notamment en l'absence d'agents de sécurité de la voie publique, comme nous l'avions prévu, pour cibler plus particulièrement les stationnements en ville et la présence d'une force de police qui serait en permanence dans le centre-ville afin de dégager les policiers municipaux pour des tâches plus importantes. »

M. LE ROUX s'insurge :

« Je ne peux pas vous laisser dire cela parce que la police municipale travaille actuellement sur des petites rues de Louviers et je peux vous assurer qu'aujourd'hui même encore nous avons refait toutes les places de stationnement en bleu pour permettre aux clients de profiter d'une heure trente pour visiter les commerces. Les places pour handicapés ont été revues sous le contrôle de M. Wuilque. Beaucoup de places ont été redessinées et réaffectées.

Par ailleurs, la police nationale ne peut pas intervenir rapidement du fait de son éloignement à Val de Reuil. Ce n'est pas un problème que nous avons créé mais nous devons le gérer. Les agents de police nationale sont tellement peu nombreux qu'ils ne peuvent pas être présents sur tout le territoire. Une police municipale présente à des heures un peu plus tardives va permettre de pouvoir demander de l'aide à la police nationale en cas de besoin. »

M. CANIVET déclare que des véhicules circulent en permanence sur Louviers avec 4 agents. Ils ne partent pas de Val de Reuil pour venir à Louviers.

M. WUILQUE intervient :

« En ce qui concerne le stationnement, je participe moi-même aux interventions de la police municipale pour faire respecter les règles. Je vous informe que nous allons créer de nouveaux stationnements 15 minutes en centre-ville, que des places PMR ont été activées et que je me joins personnellement à l'ilotage que ce soit avec la police municipale ou la police nationale. »

M.MARTIN juge qu'un élu qui fait de la police est un policier politique. Il demande à M. Wuilque s'il l'accompagne le « shérif » ?

M. le Maire demande ce que M. Martin veut dire par le « shérif ». Celui-ci ne répond pas.

M. le Maire s'adresse ensuite à M. Canivet :

« Je veux vous rassurer. Nous sommes sur un document d'orientations mais bien sûr les questions de circulation, de stationnement sont traitées, l'Education nationale est présente et le CLSPD ne se réduit pas à une grand-messe. D'ailleurs, quand j'ai rencontré le préfet de l'Eure au lendemain de l'élection, il m'a fait part de deux sujets prioritaires : les ERP et le CLSPD.

Sur la délinquance, essayons d'avoir un débat un peu serein. Les statistiques montrent une baisse de la délinquance et on ne peut que s'en féliciter mais on sait aussi que toute

---

une partie du problème n'est pas traitée si on ne se réfère qu'aux statistiques. Le problème existe et nous ne pouvons pas rester dans l'inaction. Nous entendons systématiquement cette hausse du sentiment d'insécurité. Je voudrais être en capacité de démontrer que la situation s'améliore dans quelques semaines ou dans quelques mois, en mettant en place une organisation pragmatique pour régler ces problèmes.

Ce débat et ces interventions soulignent la complexité du sujet dans toutes ses facettes. Je me retrouve dans ce que vous avez dit mais ne faites pas de procès d'intention car cela ne règle rien. Je n'ai rien vu d'incompatible dans vos propos avec ce qui est écrit dans le texte diffusé. Concernant la circulation, l'accessibilité, les places handicapés, des actions sont menées depuis ces derniers mois. Ces questions de cadre de vie, de places handicapés, d'accessibilité ont été largement évoquées lors de la première réunion du Conseil des aînés que préside Mme Nadège Hoffmann et à laquelle a notamment participé Mme Marie-Pierre Dumont. Nous allons y travailler avec la population. Je veux saluer l'implication des élus en prenant des exemples concrets sur le rassemblement de tuning et sur la Saint-Michel. Nous avons conduit des réunions de quartier préparatoires sur les nuisances éventuelles qui avaient pu se manifester les années précédentes qui n'entrent pas dans les statistiques de la délinquance mais qui empêchaient des riverains de dormir pendant plusieurs nuits au moment de la Saint-Michel. Nous avons donc mené des réunions avant et pendant et cela s'est très bien passé. Nous ne sommes pas dans l'idéologie, lorsque nous constatons un problème, nous essayons de le régler que ce soit sur le meeting de tuning où des élus - Gaëtan Bazire et Sarah Caron-Doubet - étaient présents pour bien montrer l'intérêt de la municipalité et la nécessité de respecter l'accord sur les règles, à savoir pas de bruit après 22h30 ou 23h. Les organisateurs étaient là et ont joué le jeu. Ils ont pu mener une manifestation sans déranger les riverains. Nous sommes là dans une politique de tranquillité publique même si tout cela ne ressort pas dans les statistiques. De même qu'à la Saint-Michel pour la première fois les forains ont offert un verre à l'ensemble des élus, des riverains et cela ne s'était jamais vu. C'est cela aussi le A de apaisement dans la municipalité triple A. Nous réussissons par des actions très concrètes, aller sur le terrain, discuter avec les gens les faire se rencontrer, trouver des places de stationnement pour les camions lorsqu'ils viennent pour la Saint-Michel, trouver des solutions. Les riverains se sont montrés plutôt satisfaits du service que nous leur avons apporté car ils ont vu la différence. »

M. MARTIN éclate de rire et déclare que c'est hallucinant.

Mme TERLEZ intervient :

« Ce que je trouve hallucinant, c'est votre éclat de rire parce que nous avons simplement pris en considération ce que les habitants nous ont dit. Votre rire démontre votre mépris à l'égard de la population »

M. MARTIN prend la parole :

« C'est hallucinant car j'ai l'impression d'avoir face à moi une équipe de gamins qui découvre le travail d'élus. Dans les premières années de mon mandat, c'était l'insécurité. Il n'existait pas de réunions de quartier et petit à petit nous sommes arrivés à un stade où effectivement dans toutes les réunions de quartier du dernier mandat la seule forme d'insécurité qui était évoquée était l'insécurité routière qui demeure quand même un peu une banalité car le jour où les piétons d'une ville trouveront que les voitures ne roulent pas vite vous me ferez signe et j'irai visiter. Or vous proposez de

-----

supprimer la seule rue piétonne où les piétons sont en sécurité à Louviers. Globalement une baisse de la délinquance sur le fond, une baisse structurelle puisqu'elle s'est prolongée pendant plusieurs années parce que précisément nous avons mis en place, et je suis d'accord avec vous sur l'analyse qui fait que la sécurité n'est pas un problème de répression et que ce n'est pas par un discours sécuritaire que l'on obtiendra des résultats, mais qu'il s'agit d'un problème global, d'un dysfonctionnement des rapports sociaux et qu'en conséquence la réponse doit être globale. Là où j'hallucine, c'est qu'avant que Mme Terlez n'en parle et je l'en remercie, les grands outils que nous avons mis en place ne sont pas évoqués dans votre texte et donc nous ne savons pas quelles orientations vous souhaitez leur donner. Ces grands outils, c'est d'abord le service de médiation sociale qui compte à peu près autant d'agents que de policiers municipaux parce que dès le départ nous avons affirmé que tous les problèmes d'insécurité ne seraient pas résolus par la police. La maison de la justice et du droit qui s'occupe des victimes en premier chef et qui donc, parce que les gens savent qu'ils ont un outil auquel ils peuvent s'adresser pour que leurs droits soient respectés et qu'on leur indique le chemin pour s'orienter à travers le droit et où également les victimes peuvent s'adresser pour obtenir réparation, a considérablement fait baisser le sentiment d'insécurité et le sentiment d'abandon des pouvoirs publics vis à vis de la délinquance mais vous n'en parlez pas. Le travail des centres sociaux, dont dès le départ l'orientation a été de travailler précisément sur la parentalité, c'est-à-dire sur la capacité des parents à élever leurs enfants de telle manière qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement des rapports sociaux ultérieurs. Nous avons créé deux centres sociaux, vous avez d'ailleurs inauguré avec la Chaloupe l'un des derniers développements dont l'objectif résidait dans la prévention par le travail sur la parentalité. Non seulement vous n'en faites pas le bilan mais vous n'en dites pas mot. Tout ce qui est contenu de concret dans votre rapport sont des mesures concernant la police municipale.

Pour le CLSPD, Louviers a été la première ville du département de l'Eure en 1999, alors que le ministre Chevènement venait de lancer cette politique des contrats locaux de sécurité, à s'inscrire dans le dispositif et à signer un contrat local de sécurité. Dans tout ce que vous avez dit en sous-texte, il y a "nous allons faire des choses alors qu'avant il ne se faisait rien". Le fait que le conseil local de prévention de la délinquance ne soit pas réuni depuis 2010 a deux raisons et je regrette que le nouveau préfet n'ait pas eu l'information de la part de l'ancien préfet mais nous avons décidé avec le précédent préfet de travailler sur un contrat local de sécurité intercommunal avec Val de Reuil parce que la situation des jeunes de Louviers et des jeunes de Val de Reuil est relativement semblable et il nous semblait évident qu'il fallait coordonner au niveau intercommunal. Depuis 2010 nous avons essayé de discuter dans cette optique avec Val de Reuil et j'avoue que j'ai échoué que nous n'avons pas réussi avec le préfet à faire admettre au maire de Val de Reuil qu'il fallait mettre sur pied un contrat local de sécurité intercommunal et c'est la raison pour laquelle cette grand-messe où chacun prononce un discours très convenu sans que rien d'efficace ne soit décidé n'a pas eu lieu. Cette réunion n'est que le résultat et le bilan d'actions entreprises par ailleurs.

La cellule de veille s'est toujours réunie et c'est là que le travail de fond s'est fait puisque effectivement vous aviez la participation du service de médiation qui est en permanence dans les quartiers les plus défavorisés au contact des populations les plus fragiles et notamment dans des démarches d'insertion sociale des plus faibles, ceux qui sont souvent squattés, martyrisés par leur entourage et là-dessus j'aimerais que vous

-----  
prenez connaissance au moins du bilan d'activité de ce service médiation que vous semblez ignorer totalement. Ensuite bien évidemment, c'est là que ce faisait l'échange opérationnel entre la police municipale, les élus et surtout ceux qui sont en première ligne c'est-à-dire les gardiens d'immeubles et les bailleurs sociaux ainsi que les représentants des transports publics souvent vandalisés et squattés, etc. Dans cet axe, je ne vous ai pas entendu dire qu'il serait important, et c'était ma demande depuis plusieurs années, que revienne au sein de ces cellules de veille l'Education nationale. »

M. le Maire informe que l'Education nationale participe au CLSPD et à la cellule de veille depuis le mois de juillet. Il demande à M. Martin qui parle depuis 15 minutes de synthétiser.

M. MARTIN continue :

« Commençons par les mesures que vous proposez. Les TIG (travaux d'intérêt général) ont toujours existé ainsi que les actions de lutte contre la récidive. J'ai personnellement dispensé un certain nombre de rappels à l'ordre. Les familles sont convoquées et cela repose sur la confidentialité ce qui n'est pas le cas semble-t-il, et c'est ce qui me pose problème, du conseil des droits et devoirs des familles. Je sais que vous adorez comme disait le Général de Gaulle créer des comités « Théodule » car « quand on veut enterrer un problème on crée un comité » disait également le Général. Vous avez créé le conseil des anciens, etc. Vous créez maintenant le conseil des droits et devoirs des familles alors qu'il existe une maison de la justice et du droit dans laquelle les aspects sociaux et familiaux sont présents. Que va faire ce nouveau conseil ? Rien de ce qui n'a déjà été fait. C'est-à-dire recevoir des familles en difficultés ce qui était fait dans le cadre des centres sociaux et dans celui du travail des médiateurs, etc. Mais ce qui me pose problème, c'est que de par sa composition le conseil des droits et devoirs des familles ne pourra pas travailler dans le respect des normes déontologiques des travailleurs sociaux. »

Mme TERLEZ oppose :

« A quel moment a-t-il été dit que le conseil des droits et des devoirs des familles serait public ? Connaissez-vous une commission pluridisciplinaire dans ce pays qui ne parle pas des dossiers ? Vous avez dit à l'instant que nous n'avons pas parlé du CLSPD. Je constate que vous n'avez pas lu le document remis et que vous n'avez pas travaillé ni préparé ce conseil municipal. Regardez en haut de la page 4. Le service médiation est conforté dans ses missions. C'est notre apanage, quand nous considérons que les dispositifs mis en place par une municipalité précédente sont bons, nous le reconnaissons et nous le disons publiquement à la ville comme à l'agglomération. Le service médiation prévention est conforté, il est même mieux installé aujourd'hui. Quant à la maison de la justice et du droit dont vous parliez également, elle figure dans ce document à la fin de la page 4 et en haut de la page 5. Elle a intégré le nouveau bâtiment de l'agglomération et a laissé un espace vacant au jardin de Bigard où s'est installé le service médiation prévention dans des locaux refaits à neuf et qui permettent de recevoir le public dans des conditions décentes ce qui n'était pas le cas auparavant rue du Gril. Nous connaissons parfaitement le travail de ce service, les rapports d'activités sont dans les premiers documents que j'ai lus, ses missions sont confortées et ses dépenses là sont aujourd'hui sacralisées.

La maison de la justice et du droit est du ressort de la politique de la ville, ce qui nous permet de nouveau de parler de la Communauté d'agglomération. Elle est également

-----  
confortée dans ses missions. J'ai trouvé une maison de la justice et du droit sans greffier. Je me suis battue avec l'Etat et j'ai obtenu ce poste. C'est extrêmement important !

Par ailleurs, j'avais parlé des centres sociaux. Nous allons même renforcer la politique sociale de la ville grâce à la convention territoriale globale. M. Jacquet entre également dans cette même démarche »

M. MARTIN réplique en riant :

« Je vous donnerai tous les comptes rendus de la maison de la justice et du droit que visiblement vous n'avez pas lus. Ce poste de greffier a été un débat de quatre ans !

La convention territoriale globale n'est qu'un changement de nom d'un ancien dispositif de politique sociale de la ville. A chaque fois que la CAF améliore à la marge ses modes d'intervention ou change légèrement d'orientations ses aides et ses interventions, elle donne un nouveau nom. J'aimerais savoir quelle est la nouveauté sur le contenu. »

Mme TERLEZ répond :

« Plutôt que de juxtaposer plusieurs contractualisations, la CAF nous invite à signer une convention territoriale globale qui va permettre d'avoir un même diagnostic et une même politique sociale. Auparavant, chaque service établissait son rapport. Les centres sociaux contractualisaient sur la base de leur propre diagnostic, le contrat enfance jeunesse avait aussi son propre diagnostic et tout était à l'avenant... Aujourd'hui le diagnostic sera unique et partagé il nourrira aussi le diagnostic que nous devons réaliser.

M. MARTIN reprend :

« Ce que vous dites démontre que j'ai raison. On change à la marge. La vérité est simple. Comme par malchance les commerçants ont subi six braquages et la période de Noël est hélas propice à ce type d'évènements.

Mme Terlez découvre la gestion urbaine de proximité. La gestion urbaine de proximité dans le cadre du dispositif ANRU qu'est-ce que c'était à Louviers et dans le quartier de Maison rouge jusqu'alors ? Le quartier Maison rouge, nous l'avons dit et c'était l'axe de cette rénovation, c'était tout sauf du béton et c'était d'abord l'occupation harmonieuse des espaces publics qui étaient à revoir et les relations humaines à l'intérieur du quartier sur lesquelles il fallait travailler. Dans ce cadre-là, nous avons non seulement engagé le dialogue avec la population mais chargé un cabinet de sociologues d'organiser des ateliers urbains qui ont travaillé pendant des années sur la définition des besoins du quartier, sur la façon dont les habitants voulaient voir évoluer les espaces publics et le quartier et cela a abouti à plus d'une centaine de propositions concrètes que notre municipalité a validé. Parmi ces propositions, figurait la construction du futsal, ce travail là, je vous invite primo à le reconnaître et à vous en pénétrer et je vous demanderai un jour ce que sont devenues ces cent propositions émises par la population du quartier. Un film sur la mémoire du quartier et des maquettes ont également été réalisés par les habitants et donc leur participation a été un des éléments essentiels de la gestion urbaine de proximité. »

---

M. le Maire interrompt M. Martin qui s'exprime depuis une demi-heure et lui rappelle qu'il s'agit d'un débat et pas d'un monologue. Il lui demande d'achever son intervention et de conclure son propos.

M. MARTIN termine :

« Venons-en à la police municipale.

D'une part vous déclarez que vous n'êtes pas dans une démarche sécuritaire mais vous commencez un premier pas vers l'armement de la police puisque vous voulez la doter de « tazer » ce que je trouve délicat parce que les « tazers » ont tué au moins dix personnes en France. Ce qui, sur le nombre d'interventions, constitue un pourcentage considérable et qu'ensuite si nous avons toujours refusé d'accorder ce type d'armement à la police municipale c'est parce que précisément nous pensons que cela lui permet de ne jamais de mettre en situation où leur vie serait menacée. En outre, 80 % des actes de délinquance sont commis le jour. La nuit les gens ont peur, c'est vrai mais pas forcément justifié.

Le changement de locaux de la police municipale :

Là encore rien de nouveau, M. Bidault le sait très bien, nous avons en projet la rénovation de cet ensemble et nous nous étions surtout portés acquéreurs des terrains situés derrière la police municipale pour faire une opération du type de celle qui a été menée avec la police nationale dans le cadre de « Loveris » c'est-à-dire la construction d'un ensemble avec logements à l'étage. Il s'agissait bien de détruire le bâtiment actuel et de construire un nouvel équipement. »

M. BIDAULT intervient :

« L'espace ne suffisait pas. M. Martin, 800 000 € pour aménager le rez-de-chaussée de la salle des colonnes, 785 000 € exactement. Vous pensez que c'est sérieux lorsque l'on est endetté comme la ville de Louviers l'est ? J'ai honte pour vous. »

M. MARTIN reprend :

« Je ne vous ai pas félicité tout à l'heure pour l'ensemble des travaux que vous auriez dû réaliser avant... Le déménagement de la police municipale est évoqué depuis plusieurs années et n'est toujours pas abouti. »

M. le Maire déclare :

« Je vous prie de conclure car vous perdez le fil de votre intervention. Vous me faites penser à Fidel Castro, j'ai l'impression d'entendre des discours interminables. Vous vous écoutez plus que vous ne vous intéressez à ce que vous dites. Si vous ne savez pas synthétiser votre pensée c'est que celle-ci n'est pas claire et cela s'entend. Je donne donc la parole à Anne Terlez. »

Mme TERLEZ :

« Je ne découvre pas la gestion urbaine et sociale de proximité. Je reconnais le travail remarquable accompli dans les ateliers et si vous aviez suivi ce qui s'est passé depuis que nous sommes élus, vous auriez vu les documents que nous avons transmis aux habitants et vous auriez su qu'encore jusqu'à très récemment avec la société qui a animé ces ateliers, nous avons mis en place une réunion publique avec le bailleur Eure Habitat et les habitants pour expliciter de façon extrêmement didactique les hausses de quittance liées à la rénovation urbaine. Nous continuons sur cette lancée et nous

-----  
l'avons toujours reconnu. En revanche, c'est vous qui n'avez pas bien lu ce qu'est la gestion urbaine et sociale de proximité parce que c'est le mode de gestion qui permet d'assurer la pérennité des équipements mis en place et cela arrive avec l'avenant de sortie qui vient d'être voté. »

M. YUNG prend la parole :

« La gestion urbaine de proximité est obligatoire et se met en place avant la clôture. Elle était prête pour Maison rouge bien entendu.

J'ai connu les réunions de quartier avec le père de Franck Martin, nous avons fait les premières réunions de quartier de toute la région. Vous avez raison de continuer mais ce n'est pas nouveau. Cependant pour avoir assisté à beaucoup de ces réunions, comme M. Bidault, je peux dire qu'au début l'enthousiasme est assez grand et qu'après on se retrouve toujours avec les mêmes problèmes. Les trous dans les voiries, les voitures qui vont trop vite... c'est un peu décevant ! Malgré tout nous l'avons toujours fait et il faut continuer ces réunions de quartier.

Pour la Saint-Michel, j'ai occupé le poste de J. Bidault avant lui. Il sait très bien que nous menions de nombreuses réunions avec les pompiers en l'occurrence et avec tous les services. Je ne faisais pas de repas avec les forains mais le samedi soir nous allions voir les forains pour la mise en place, pour installer les camions, pour discuter. Je crois pouvoir dire sans me tromper que J. Bidault et M-H Gateau rencontraient également les forains le samedi soir et de temps en temps buvaient un verre avec eux.

Je connais bien la question de la maison de la justice et du droit puisque j'y allais régulièrement avec Mme la Procureure et lui ai proposé de s'installer là où ils sont maintenant. Elle m'avait promis que pour l'installation elle nous octroierait un poste de greffier que nous n'avions plus mais que nous avions financé à l'agglomération avec d'ailleurs l'Association Jeunesse et vie qui s'en était occupé.

Je terminerai par une question sur la police municipale car ce qui m'inquiète un peu c'est la nouvelle organisation. Vous allez prolonger le service jusqu'à deux heures du matin pour certains avec le même nombre de policiers municipaux plus le chef de poste. En conséquence, je souhaite savoir ce qui va être laissé de côté. Je voudrais savoir comment vous allez faire pour adopter des créneaux horaires plus longs avec le même nombre d'agents puisque jusqu'à présent ils s'arrêtaient à 19h30 ? »

M. le Maire répond :

« Ce seront désormais des patrouilles de deux agents et non plus de trois ce qui permet une extension des horaires. Nous avons arbitré après discussion avec les agents, sachant qu'il y a bien sûr les périodes de congés. J'ajoute d'ailleurs que nous avons indiqué que nous allions expérimenter sur trois mois pour tirer des enseignements. »

ci-dessous le texte diffusé aux élus avec l'ordre du jour :

## **Débat sur la politique municipale de sécurité publique, tranquillité publique et prévention de la délinquance**

*Document d'orientation*

---

*préparatoire au débat en conseil municipal du 12 décembre 2014*

\*\*\*

***UN SENTIMENT D'INSECURITE GRANDISSANT A LOUVIERS***

Le sentiment d'insécurité des Lovériens va croissant au moment où, paradoxalement, les statistiques font état d'un recul de la délinquance sur le territoire de la ville au cours des derniers mois.

La Police nationale a en effet établi que sur une période allant des dix premiers mois de l'année 2013 aux dix premiers mois 2014, le nombre de faits constatés a baissé de 8%/ Cette statistique globale peut notamment être détaillée par une diminution de 25 % du nombre de cambriolages et par une baisse de 30 % du nombre d'incendies volontaires sur cette même période.

Pour autant des événements récents, largement relayés par la presse, concourent à entretenir ce **climat d'insécurité** qui impose à la municipalité d'agir en actionnant tous les leviers dont elle dispose.

Ces événements ne concernent certes pas que la ville de Louviers, comme en témoigne dramatiquement l'attaque à main armée d'un débit de boisson dans la commune de Surtauville en novembre dernier, laissant un client de l'établissement entre la vie et la mort.

Pour autant, il existe à Louviers des problématiques spécifiques liées à :

- **Des quartiers ou des rues sensibles** (Maison Rouge, Les Acacias, La Londe, rue des 4 moulins, rue du Sornier, etc.) dans lesquels un climat de tension peut conduire à tout moment à des dérapages.
- **Une dégradation de la sécurité des commerçants** : pas moins de 6 braquages à main armée se sont produits ces derniers mois ainsi que plusieurs cambriolages ;
- **Une augmentation sensible du nombre des incivilités** telle que : tapage nocturne, problème de stationnement, dégradation de mobilier urbain, comportements inciviques, vitesse excessive de circulation sur des axes très fréquentés, horaire de fermeture des débits de boisson non respectés, etc.

Le commissariat de Police ayant déménagé à Val-de-Reuil, les habitants de Louviers ont le sentiment d'être moins bien protégés qu'avant, malgré une coopération exemplaire avec la Police nationale dont le professionnalisme et la réactivité doivent être soulignés. Néanmoins, **la population lovérienne exprime parfois un sentiment presque d'abandon**, comme en témoignent les interventions d'habitants qui s'expriment largement sur ce sujet lors des réunions de quartier. **Ce sentiment est amplifié par l'absence de service de la Police Municipale en soirée, à des heures où justement nombre d'évènements se produisent.**

***LES PREMIERES DECISIONS PRISES PAR LA NOUVELLE MUNICIPALITE ELUE EN 2014***

La nouvelle Municipalité issue des élections du printemps dernier a fait des questions de sécurité et de tranquillité publique un axe prioritaire de son action. Elle a ainsi déjà pris des décisions fortes venant illustrer cette priorité :

- **La création d'un poste de chargé de mission Cadre de vie et tranquillité publique** : cet agent apporte de la réactivité et des réponses concrètes grâce à un contact quotidien avec la population.

- 
- **La réactivation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, qui ne s'était plus réuni depuis le 24 juin 2010, avec pour mission très claire la rédaction de la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance devant être présentée en début d'année 2015 : cette stratégie comportant la mise en cohérence d'outils existants et la création de nouveaux outils tel que le « Rappel à l'ordre », le « Conseil des droits et des devoirs des familles » et les Travaux d'intérêt général (TIG).
  - La tenue d'une **cellule de veille mensuelle** à laquelle participent notamment les services de l'Etat, les services municipaux comme celui de médiation sociale et les Centres sociaux, ou encore les bailleurs sociaux.
  - La tenue d'une **réunion de travail hebdomadaire entre la Police Nationale et la Police Municipale** afin d'optimiser leur collaboration et d'améliorer le travail respectif de chacune des polices ;
  - **La poursuite du programme de vidéo-protection** avec son extension progressive au quartier de Maison Rouge.

Ces décisions et actions déjà engagées pour être pleinement efficace doivent s'adosser à une Police municipale pleinement opérationnelle, **ce qui suppose une évolution de ses missions et de son organisation.**

#### UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE POUR NOTRE POLICE MUNICIPALE

L'action de la Police municipale est décisive pour atteindre les objectifs fixés que nous devons nous fixer dans le cadre de l'élaboration de la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance impulsée par le CSLPD.

**Or actuellement, force est de constater que la Police Municipale n'a pas les moyens de son ambition.** Ainsi les missions qui lui étaient jusqu'à présent assignées sont parfois éloignées des besoins réels des louvériens. Il est possible de parler à cet égard de « missions indues » comme le portage des plis en tant qu'appariteur, la mise en fourrière des animaux errants ou encore la gestion des objets trouvés : il s'agit pour l'essentiel de tâches jugées non prioritaires, il apparaît donc plus pertinent de **recentrer les policiers municipaux sur des missions opérationnelles.**

De même que les missions doivent être recentrées, **les conditions de travail des agents doivent impérativement être améliorées pour les adapter aux besoins d'une Police municipale mieux considérée.** Car ses locaux sont aujourd'hui en mauvais état et trop exigus tandis que le matériel d'intervention n'offre pas les garanties de sécurité et de protection optimale des agents. Plus globalement, l'organisation du poste de Police municipale est perçue par chacun comme étant perfectible pour répondre mieux aux attentes de la population.

**Trois axes prioritaires sont envisagés :**

#### Axe n°1 : Un recentrage des missions

Un recentrage vers des missions plus opérationnelles doit s'organiser autour de deux volets : l'un préventif, l'autre répressif.

-----  
La **prévention** doit s'exprimer par le biais d'action de proximité notamment grâce au renforcement de l'îlotage et des patrouilles véhiculées. Mais ce premier volet doit nécessairement être complété par une action répressive dont l'objectif est de **stopper le développement d'un sentiment d'impunité à Louviers**. Ceci implique une plus grande sévérité lorsque des comportements répréhensibles sont constatés.

**Axe n°2 : L'amélioration des conditions de travail**

Plusieurs actions sont envisagées pour faciliter le travail des agents et faire en sorte que de meilleures conditions de travail concourent à la mise en œuvre des objectifs fixés à la Police Municipale.

L'amélioration des conditions de travail doit se traduire par :

- **Une augmentation des effectifs** avec le recrutement d'un chef de poste de catégorie B, faisant passer de 6 à 7 le nombre de policiers municipaux.
- **Le déménagement du service** de la Police Municipale dans de nouveaux locaux situés place de la République, dès le début de l'année 2015.
- **L'acquisition de matériel de protection** pour les policiers municipaux.
- Le lancement d'une étude sur la faisabilité technique et le coût du **déport des images de vidéo protection dans les véhicules de service** de la Police Municipale.
- La mise en place d'un **plan de formation des policiers municipaux** qui, pour la plupart, n'ont bénéficié d'aucune action de formation ces dernières années.

**Axe n°3 : Une optimisation des horaires de travail**

- Une refonte des horaires de travail est rendue indispensable pour les adapter avec les nécessités du service. L'objectif de cette refonte des horaires est de permettre à la Police municipale d'exercer ses fonctions sur une amplitude horaire beaucoup plus large, de 8h du matin jusqu'à 2h du matin, la rémunération des horaires de travail de nuit se faisant selon les règles statutaires. Cette nouvelle organisation des horaires, proposée à titre expérimental, devrait reposer sur **la mise en place de deux brigades** :

- une brigade de jour constituée de deux équipages de deux policiers municipaux.

- une brigade de nuit constituée d'un équipage de trois policiers municipaux

Ces différents axes ont été présentés en comité technique le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et ont fait l'objet d'un avis favorable.

***DE NOUVEAUX OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE***

***Objectif Prévention !***

Une politique de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance vise à mettre en cohérence des outils existants dans une dynamique partenariale en y associant sans les opposer l'éducation, la médiation, la solidarité ou encore la répression. Ceci suppose une implication coordonnée de tous les acteurs, dans une dynamique partenariale avec les services de l'Etat, et notamment :

- Les **bailleurs sociaux**, en particulier dans le cadre de la cellule de veille qui a lieu tous les mois pour détecter le plus en amont possible des situations délicates sur le plan humain (jeunes livrés à eux-mêmes, familles difficiles) ou sur le plan de la gestion urbaine de proximité (éclairage public défaillant, élagage préventif à réaliser) ;
- Le **service de la médiation sociale** pour son expertise de terrain.

Pour gagner en efficacité, ce travail de mise en cohérence nécessite d'apporter des compléments en terme de nouveaux dispositifs comme sur le plan des modalités de fonctionnement (travail d'analyse et de diagnostics partagés et de mise en réseau pour prendre en compte des besoins).

S'agissant du volet « prévention de la délinquance », il convient d'insister sur deux axes majeurs : la prévention de la délinquance des jeunes et la prévention des violences intra-familiales.

#### Prévenir la délinquance des jeunes

Le département de l'Eure se situe au 10<sup>e</sup> rang des départements les plus jeunes de France avec une part des jeunes de moins de 20 ans qui représentent environ un quart de la population. A Louviers, la proportion de jeunes de moins de 25 ans est de 31 % dans le quartier de La Londe, 35 % à Maison Rouge et 36 % aux Acacias.

Il apparaît que les jeunes restent la catégorie la plus fragile et la plus exposée à la délinquance. De nouveaux dispositifs envisagés doivent permettre une prise en charge globale.

- Le *Conseil des droits et des devoirs des familles* est un outil destiné aux jeunes ayant besoin d'un soutien éducatif
- Le *rappel à l'ordre* est un outil destiné aux jeunes qui commettent des incivilités

#### Prévenir les violences intrafamiliales

Les victimes de ces violences sont prises en charge à partir du moment où une plainte est déposée. C'est pour faire face à ces violences spécifiques que le Conseil Général a mis en place des travailleurs sociaux dans le commissariat. Or dans la mesure où certains faits ne font pas l'objet de dépôt de plaintes, cette prise en charge n'est pas assurée. C'est la raison pour laquelle, plusieurs dispositifs complémentaires existent pour pouvoir jouir de ses droits et prévenir les comportements déviants notamment en cas de violences intrafamiliales.

- La **Maison de la Justice et du Droit** est un lieu d'écoute et de conseils qui peut être moins intimidant qu'un commissariat.
- Le **réseau Violences Intra Familiales (VIF)** forme et sensibilise les professionnels sur les conduites à tenir en cas de suspicion de violences intrafamiliales. Par conséquent, les services sociaux de la ville de Louviers savent comment orienter les victimes auprès des structures compétentes (protocole de prise en charge assuré par les services sociaux du Conseil Général).

- 
- Le **chargé de mission sécurité et cadre de vie** recruté par la municipalité peut lui aussi apporter une écoute et alerter sur des situations sensibles comme la courte expérience de ces derniers mois l'a déjà montré.
  - Le **Contrat Local de Santé (CLS)** qui émane du Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) doit proposer d'une part des solutions aux personnes victimes ou auteurs qui souffrent de pathologies addictives (alcool, drogue) et d'autre part des actions de prévention auprès des publics exposés. Ces demandes devront figurées dans le futur contrat de ville.

Lors de la réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'est tenue à Louviers en juillet dernier en présence de M. le Préfet de l'Eure et de Mme le Procureur de la République, il a été décidé de travailler à la mise en place de nouveaux outils parmi lesquels d'une part, la création d'un **Conseil des droits et des devoirs des familles** et d'autre part, l'instauration d'une procédure dite de « **rappel à l'ordre** ». Il convient également d'activer de nouveaux dispositifs pour mieux lutter contre la récidive.

### 1. **Le Conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF)**

Ce dispositif s'adresse aux mineurs confrontés à des « difficultés éducatives ». Cette notion englobe des réalités très différentes qui peuvent se traduire par de l'absentéisme scolaire, un comportement qui met en danger le jeune concerné ou encore un comportement qui génère des troubles pour autrui.

Devant la nécessité d'associer les familles de ces mineurs, ce dispositif entre dans le cadre de la parentalité dont la mise en œuvre est assurée par les centres sociaux.

Il n'existe pas de procédure type décidée par le législateur car l'esprit est de rappeler les devoirs aux familles de manière souple tout en leur proposant des dispositifs de droit commun de soutien dans l'intérêt de l'enfant.

Le Conseil des droits et des devoirs des familles, dont la création est proposée au Conseil municipal vise à faciliter la détection des situations de « difficultés éducatives », à collecter des informations le plus en amont possible d'un rendez-vous avec la famille pour engager un dialogue constructif de nature à permettre un accompagnement efficace.

Dans le cadre du CDDF, un référent « parcours » devra être désigné sur une période définie, en concertation avec la famille.

En complément du CDDF, il faut également mentionner la CAEF (**Cellule d'Accompagnement de l'Enfant et de sa Famille**) qui est un outil de soutien de jeunes qui posent des problèmes pendant le temps scolaire (décrochage, violences, absentéisme) et dont le comportement peut être générateur d'incivilités.

### 2. **Le rappel à l'ordre**

-----  
Ce dispositif concerne des actes d'incivilités commis notamment par des jeunes exposés à la délinquance. De manière plus globale, il peut concerner des délits en droit qui n'ont pas fait l'objet de plaintes ni d'un traitement judiciaire. Par exemple un bris de vitres qui n'aurait pas fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de police.

Par conséquent, le maire ou son représentant peut convoquer un auteur qui aurait été identifié afin de lui adresser un rappel à l'ordre verbal. Cela constitue une réponse qui n'est pas une peine mais qui permet de rompre avec le sentiment d'impunité.

Peuvent faire l'objet d'un rappel à l'ordre, tout fait de nature à troubler la tranquillité publique et non susceptible de faire l'objet d'un traitement judiciaire. Ainsi des habitants, des services municipaux ou extérieurs peuvent signaler au maire les problèmes suivants :

- Conflit de voisinage
- Absentéisme scolaire
- Présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives
- Incivilités commises par des mineurs
- Les incidents aux abords des établissements scolaires
- Bruit/tapage
- Légères dégradations

S'il le juge nécessaire le Maire peut convoquer l'auteur des faits en question pour un rappel solennel en termes de droits et devoirs. Si cet auteur est mineur, la présence de la famille est obligatoire. L'autorité est idéalement incarnée par le Maire ou à défaut par son représentant au moment de l'échange. Il peut se faire assister par un représentant d'un service compétent.

Il appartient enfin au Maire, s'il le souhaite, de demander un suivi administratif aux services municipaux ou à des services extérieurs (par exemple une mesure d'aide sociale à l'enfance auprès du conseil général). En cas d'absence de la personne mise en cause, il peut en informer le parquet et, le cas échéant, provoquer la tenue d'un Conseil des droits et des devoirs des familles.

### 3. Les outils de lutte contre la récidive

Les actions de lutte contre la récidive peuvent être envisagées avec les services juridiques en charge du suivi des jeunes placés sous-main de justice (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Concrètement, un stage, des mesures de réparation ou une peine de type Travail d'intérêt Général (TIG) peuvent être demandés. Selon les cas, plusieurs services municipaux peuvent être mobilisés pour les responsabiliser. En 2014, le Service de Protection Judiciaire de la Jeunesse a suivi 12 jeunes de Louviers.

\*\*\*

---

*Un Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance se réunira en début d'année 2015 en vue de l'adoption d'une stratégie municipale visant à atteindre les objectifs fixés dans le présent document.*

## **N° 14-231 - CONSEIL DES DROITS ET DES DEVOIRS DES FAMILLES INSTAURATION**

M. le Maire indique que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance offre au maire la possibilité de créer un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF).

Il s'agit d'un outil d'aide et de soutien à la parentalité fondé sur l'action sociale et préventive et piloté par le maire ou son représentant qui a pour mission d'aider et de soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale.

Lorsque le maire est destinataire d'informations laissant supposer qu'un mineur est en danger, en difficulté ou susceptible de causer des troubles à autrui, il peut décider de réunir le CDDF.

Il est composé de représentants de l'Etat nommés par le Préfet et de représentants des collectivités territoriales nommés par le maire qui œuvrent dans le social ou dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Le cas échéant, après concertation et convocation du mineur et de sa famille le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles peut proposer des mesures d'aide et de suivi aux familles concernées afin de les responsabiliser et de les accompagner en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants.

Cet outil correspond à la volonté de mettre en place une stratégie communale de prévention de la délinquance s'inscrivant dans le cadre départemental sur la période 2014-2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe et la composition suivante du CDDF de Louviers :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Membres désignés par le Préfet :

- Membre titulaire, la Directrice de Cabinet
- Membre suppléant, le Délégué du préfet dans les quartiers

Membres désignés par Monsieur le Maire :

- Un représentant du service jeunesse
- Un représentant du cabinet du Maire
- Un représentant du CCAS
- Un représentant du centre social Pastel ou de la Chaloupe

M. MARTIN demande l'intervention de Mme Dumont sur le sujet et poursuit :

« D'une part la présence d'un représentant du cabinet du maire interdit-elle oui ou non l'évocation de situation individuelles ou familiales nominatives ? d'autre part, croyez-vous sérieusement que la directrice de cabinet du préfet ou le délégué du préfet dans les quartiers vont passer du temps dans ce type de réunions ? C'est de la poudre aux yeux car vous ne nous convaincrez pas que vous ferez dans ce conseil ce qui n'est pas déjà fait dans tout le dispositif actuellement en place : médiation sociale, centre social, rôle du maire dans le rappel à l'ordre. C'est la création d'un comité parfaitement inutile. »

Mme TERLEZ ne voit pas en quoi la présence d'un représentant du cabinet empêcherait le secret professionnel.

M. MARTIN oppose qu'il s'agit d'un « politique », qu'il est lié au maire et qu'il était son directeur de campagne.

M. le Maire souligne qu'il n'y a pas que des emplois politiques dans les cabinets et cite l'exemple de M. Ortéga, responsable de la communication rattaché au cabinet.

Mme TERLEZ précise que cette délibération s'est construite avec les services à la suite d'une réflexion commune. Elle doute que l'on puisse mettre en cause la déontologie et la rigueur morale des services de la ville. »

Mme DUMONT prend la parole :

« S'agissant de la protection de l'enfance et de la protection des mineurs il existe des règles déontologiques à respecter. Entre autres on ne peut pas échanger les informations n'importe comment, d'ailleurs, le conseil interministériel de la prévention de la délinquance dit qu'il faut recourir à une charte de déontologie pour les informations sinon vous n'auriez pas du tout la participation entre autre des travailleurs sociaux qui sont soumis au secret professionnel et à la confidentialité des éléments sur les familles. »

M. le Maire reprend :

« Nous avons tenu une réunion ce matin et je peux vous affirmer que les services sont extrêmement intéressés par la mise en place de ce conseil dont la composition est prévue, en ce qui concerne les représentants du préfet, par la loi. Je veux souligner que le délégué du préfet dans les quartiers participe à toutes les cellules de veille et qu'il était encore dans cette salle ce matin. Nous le voyons très régulièrement y compris dans des réunions de quartier. »

M. MARTIN considère qu'il s'agit de la municipalité du triple A : amateurisme, absentéisme et aboulie. Il rappelle que lui était présent 24h sur 24.

**Le Conseil approuve le principe du CDDF et sa composition**

**Adopté par 26 voix pour et 7 abstentions.**

**N° 14-232 - POLICE MUNICIPALE - CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE**

Le sentiment d'insécurité des Lovériens va croissant au moment où, paradoxalement, les statistiques font état d'un recul de la délinquance sur le territoire de la ville au cours des derniers mois.

La Police nationale a en effet établi que sur une période allant des dix premiers mois de l'année 2013 aux dix premiers mois 2014, le nombre de faits constatés a baissé de 8%. Cette statistique globale peut notamment être détaillée par une diminution de 25 % du nombre de cambriolages et par une baisse de 30 % du nombre d'incendies volontaires sur cette même période.

Pour autant des événements récents, largement relayés par la presse, concourent à entretenir ce climat d'insécurité qui impose à la municipalité d'agir en actionnant tous les leviers dont elle dispose.

La nouvelle Municipalité issue des élections du printemps dernier a fait des questions de sécurité et de tranquillité publiques un axe prioritaire de son action. Elle a ainsi déjà pris des décisions fortes venant illustrer cette priorité :

- La création d'un poste de chargé de mission Cadre de vie et tranquillité publique : cet agent apporte de la réactivité et des réponses concrètes grâce à un contact quotidien avec la population ;
- La réactivation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui ne s'était plus réuni depuis le 24 juin 2010, avec pour mission très claire la rédaction de la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance devant être présentée en début d'année 2015 : cette stratégie comportant la mise en cohérence d'outils existants et la création de nouveaux outils tel que le « Rappel à l'ordre », le « Conseil des droits et des devoirs des familles » et les Travaux d'intérêt général (TIG) ;
- La tenue d'une cellule de veille mensuelle à laquelle participent notamment les services de l'Etat, les services municipaux comme celui de médiation sociale et les Centres sociaux, ou encore les bailleurs sociaux ;
- La tenue d'une réunion de travail hebdomadaire entre la Police Nationale et la Police Municipale afin d'optimiser leur collaboration et d'améliorer le travail respectif de chacune des polices ;
- La poursuite du programme de vidéo-protection avec son extension progressive au quartier de Maison Rouge.

Ces décisions et actions déjà engagées pour être pleinement efficace doivent s'adosser à une Police municipale pleinement opérationnelle, ce qui suppose une évolution de ses missions et de ses effectifs.

Ainsi il est proposé à l'assemblée délibérante de créer un poste du cadre d'emploi de Chef de service de police municipale relevant de la catégorie B.

L'agent recruté aura pour mission d'encadrer le service de police municipale.

Il sera rémunéré conformément à la grille statutaire des chefs de service de police municipale et pourra prétendre aux primes et indemnités afférentes à ce cadre d'emploi.

M. CANIVET demande la parole :

« Il me semble qu'un cadre occupe ce poste-là actuellement et je souhaite savoir quel est son devenir. Je ne vois pas l'intérêt de créer ce poste puisqu'un agent recueille déjà toutes les problématiques liées aux problèmes de sécurité, doit les transmettre et diriger

-----  
les policiers municipaux, bien que ce ne soit pas un policier lui-même. Ce poste va faire doublon avec ce que vous proposez, à l'heure où vous dites paraît-il la vérité à la population, vous allez créer un poste supplémentaire qui va coûter de l'argent. »

M. le Maire répond :

« L'actuel chef de poste restera dans les effectifs de la police municipale mais le futur chef de poste étant de catégorie B, encadrera l'ensemble des agents de la police municipale qui sont de catégorie C. »

M. CANIVET ne parle pas de cette personne. Un quiproquo s'ensuit sur l'agent dont il est question.

M. le Maire rappelle que la police municipale est composée de six policiers municipaux dont un chef de poste. Ces six policiers sont de catégorie C et il va être procédé au recrutement d'un chef de poste de catégorie B. L'actuel chef de poste restera toujours dans les effectifs de la police municipale. M. le Maire pense alors qu'il est peut-être question du chargé de mission sur le cadre de vie.

M. MARTIN annonce alors qu'il ne parle pas du « shérif » mais du cadre que le « shérif » a remplacé et qui doit être au « placard ». Il estime que cela démontre le mépris du maire pour le personnel municipal...

Ces propos donnent lieu à une intervention du public à l'encontre de M. Martin que M. le Maire fait cesser.

M. le Maire précise que le cadre A continuera à exercer ses missions qui n'ont rien à voir avec le poste créé, la situation est la même aujourd'hui. La police municipale est renforcée d'un chef de poste de catégorie B en remplacement du chef de poste de catégorie C.

**Le Conseil autorise** la création d'un poste de Chef de service de police municipale relevant de la catégorie B. **Il dit** que le recrutement fera l'objet d'un acte individuel et précise que le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence.

**Adopté par 26 voix pour et 7 abstentions.**

#### **N° 14-233 - ASSOCIATION LA CAUSE DES ENFANTS – SUBVENTION**

Mme OUADAH rapporte que l'Association «la Cause des enfants» s'emploie à développer des actions de prévention de la maltraitance et des agressions d'ordre sexuel dont sont victimes de trop nombreux enfants. Elle développe notamment ses activités en milieu scolaire. Elle s'oriente également vers une diversification de ses actions en proposant un programme de prévention de la violence adapté aux demandes faites par les enseignants et les travailleurs sociaux. Elle poursuit l'action « écoute des parents » et a mis en place des ateliers parents.

S'agissant de causes d'intérêt général et local dont l'actualité ne dément malheureusement pas l'impérieuse nécessité, la ville de Louviers reste soucieuse d'apporter un concours actif à ces entreprises.

---

Pour l'année scolaire 2013-2014, le programme d'interventions a concerné 8 classes, soit 2 200 élèves.

La convention étant arrivée à son terme, il vous est proposé de la renouveler et d'accorder une subvention de 6 100 € au titre de l'exercice 2014.

M. MARTIN expose que la ville travaille depuis longtemps avec la Cause des enfants. Simplement, puisqu'il s'agit d'une subvention à une association assumant une mission de prévention, il souhaite obtenir un bilan de l'action que Mme Ouadah a mené dans le quartier de la Londe qui représente une préoccupation assez forte, puisque la municipalité l'avait chargée d'une action de prévention, qu'un local avait été mis à sa disposition et que des subventions avaient été accordées ?

M. le Maire indique à M. Martin que son propos est sans lien avec la délibération.

**Le Conseil approuve** les termes de la convention, **autorise** le Maire ou son représentant à la signer et **accorde** à l'Association «la Cause des enfants» une subvention d'un montant de 6 100 €.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N° 14-234 - ASSOCIATION JEUNESSE ET VIE – CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)**

Mme OUADAH rappelle qu'en 2007, une première convention Point Information Jeunesse entre la Ville de Louviers et l'Association Jeunesse et Vie actait une convergence d'intérêts pour cet outil en direction des jeunes et son implantation au cœur de la résidence « L'Étape » située au 29 avenue Henri Dunant à Louviers.

La volonté de l'Association est de s'impliquer dans le schéma de la politique jeunesse de la ville et de développer une qualité de service pour le Point Information Jeunesse. Ainsi, la ville et l'association souhaitent poursuivre cette coopération dont la finalité est de permettre aux jeunes du Foyer des Jeunes Travailleurs – Résidence Sociale « L'Étape », aux jeunes lovériens et plus généralement aux jeunes de la CASE, d'avoir un accès à une information et un accompagnement qui facilite leur intégration et leur insertion sociale et professionnelle.

Il est donc proposé au Conseil d'accepter les termes de la convention afférente entre l'association Jeunesse et Vie et la ville établie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Une subvention de 19 400 € sera versée à l'association.

**Le Conseil approuve** les termes de la convention, **il accorde** une subvention de 19 400 € par année à l'Association Jeunesse et Vie **et dit** que les crédits afférents seront portés au budget primitif de la ville pour l'exercice en cours. **Il autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-235 - KOLYSÉ – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ICE SKATING CLUB LOUVIERS (ISCL)**

M. PIRES rappelle que par délibération n° 13-104 du conseil municipal en date du 24 juin 2013, l'assemblée délibérante a autorisé la signature d'une convention d'utilisation de la patinoire du Kolysé auprès de l'association ISCL.

La Ville de Louviers développe à l'égard des associations notamment sportives une politique volontariste d'accompagnement qui se traduit par la mise à disposition de moyens financiers et/ou matériels.

La municipalité a ainsi choisi d'investir dans des travaux de remise en état des compresseurs de la patinoire afin de permettre aux associations de bénéficier de conditions satisfaisantes d'entraînement et de compétition.

La collectivité souhaite continuer à apporter son soutien au fonctionnement de l'ISCL et entériner par voie conventionnelle les conditions de ce soutien.

Cette convention définit ainsi pour chacune des parties les modalités de mise à disposition de locaux à titre gracieux et d'utilisation de la patinoire à titre onéreux dans l'enceinte de l'établissement municipal le Kolysé.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention d'utilisation de la patinoire avec l'association ISCL pour la période du 19 décembre 2014 au 31 mai 2015.

**Le Conseil autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'association Ice Skating Club Louviers une convention de mise à disposition de locaux et d'utilisation tarifée de la patinoire situés dans l'enceinte de l'établissement municipal le Kolysé pour la période du 19 décembre 2014 au 31 mai 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-236 - KOLYSÉ – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET L'ASSOCIATION LES LOUPS HOCKEYEURS**

M. PIRES rapporte que la Ville de Louviers développe à l'égard des associations notamment sportives une politique volontariste d'accompagnement qui se traduit par la mise à disposition de moyens financiers et/ou matériels.

La municipalité a ainsi choisi d'investir dans des travaux de remise en état des compresseurs de la patinoire afin de permettre aux associations de bénéficier de conditions satisfaisantes d'entraînement et de compétition.

La collectivité souhaite apporter son soutien au fonctionnement du club de Hockey et entériner par voie conventionnelle les conditions de ce soutien.

Cette convention définit ainsi pour chacune des parties les modalités de mise à disposition de locaux à titre gracieux et d'utilisation de la patinoire à titre onéreux dans l'enceinte de l'établissement municipal le Kolysé.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation de la patinoire avec l'association Les Loups Hockeyeurs pour la période du 6 janvier 2015 au 31 mai 2015.

**Le Conseil autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'association Les Loups Hockeyeurs une convention de mise à disposition de locaux et d'utilisation tarifée de la patinoire situés dans l'enceinte de l'établissement municipal le Kolysé pour la période du 6 janvier 2015 au 31 mai 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire profite de l'intervention de José PIREs pour donner une information au conseil municipal. M. PIREs a obtenu depuis quelques jours la nationalité française. Ce qui entraînera lors du prochain conseil municipal du 26 janvier 2015 un changement au niveau des adjoints. En effet, M. Pires étant de nationalité portugaise ne pouvait pas accéder aux fonctions d'adjoint. C'est donc M. Christian Wuilque, que M. le Maire remercie chaleureusement, qui a assuré les fonctions d'adjoint en attendant que M. Pires soit français et que la proposition de confier la fonction d'adjoint à José Pires soit faite au conseil municipal.

M. MARTIN demande si cette annonce signifie que la ville aura enfin un adjoint aux sports car ce service n'a jamais vu Mme Ouadah ?

M. Le Maire précise que José Pirès suivait de très près le service des sports comme conseiller municipal.

M. PIREs ajoute qu'il a accompli son devoir et que depuis qu'il est élu, il est partout. Il remplissait les fonctions comme prévu dès l'origine et cela s'est toujours bien passé.

Mme TERLEZ déclare que cela s'appelle le travail d'équipe et la collégialité.

M. le Maire souligne que le travail d'équipe entre José Pirès et les services techniques a permis de réaliser le bel exploit, avec à la fois la collégialité des élus et des services, de pouvoir réouvrir le Kolysé vendredi prochain. La précédente municipalité avait en effet transformé la patinoire en piscine...

#### **N° 14-237 - GRAND FORUM – CONVENTION D'UTILISATION DE LA SARL CINEMA GRAND FORUM**

La convention d'utilisation du Grand Forum entre la Ville de Louviers et la SARL Cinémas Grand Forum a été conclue pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément à la délibération n° 05-202 du 16 décembre 2005. Elle arrive donc à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

---

Pour éviter une simple reconduction « à l'identique » de cette convention, une réflexion et un travail de « remise à plat » sont nécessaires.

A cette fin, une prorogation de cette convention « en l'état » de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2015, est souhaitable. Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de prorogation jusqu'au 31 mars 2015.

M. MARTIN prend la parole :

« Nous avons fait d'un cinéma moribond l'un des premiers cinémas de Normandie en terme de performance dépassant plus de 150 000 entrées par an. Nous avons soutenu ce cinéma financièrement à de nombreuses reprises lui permettant de proposer des places à un prix abordable pour l'ensemble de la population. Nous avons entretenu une politique de collaboration avec le cinéma pour les aînés, les jeunes, etc. mais surtout, nous avons cofinancé les investissements de ce cinéma comme la loi nous y autorisait pour lui permettre d'être le premier cinéma de Normandie à faire du numérique et du 4D. Le patron du cinéma, Jean-Edouard Criquioche, est un entrepreneur permanent. Il avait proposé à la municipalité un programme d'extension de ces cinémas sur une formule unique en France permettant de réserver des salles pour du privé. Ce soutien sera-t-il poursuivi et notamment qu'en est-il du soutien de la ville à ce projet d'extension ? »

M. le Maire :

« Je veux saluer l'action de Jean-Edouard Criquioche à la fois au cinéma et sur les mers. Nous disposons en effet d'un cinéma extrêmement performant, attractif et innovant puisqu'il y a le numérique et depuis quelques semaines la 4D ce qui représente une belle prouesse technique. J'ai rencontré M. Criquioche à plusieurs reprises, il m'a fait part de ses projets immobiliers. Je l'ai informé qu'en tout cas à court terme, en l'état des finances de la ville et compte tenu de l'épargne nette négative que vous nous avez laissé, nos projets prioritaires d'investissement sont des projets d'entretien des bâtiments et toute une série de sujets dont nous aurons l'occasion de parler lors du débat d'orientation budgétaire au mois de janvier et lors du vote du budget. Nous souhaitons aussi proroger et nous laisser du temps sur ces trois mois pour réécrire ensemble la convention parce que je souhaite que l'on puisse aussi obtenir un partenariat très fort entre la municipalité et le cinéma sur des offres de retransmissions en direct puisque M. Criquioche a développé la technologie qui permet de le faire. »

M. MARTIN juge que c'est grâce au soutien financier de sa municipalité que la technologie numérique a pu être développée. Il demande à M. Le Maire si la nouvelle municipalité va soutenir le cinéma et financer les projets.

Mme DJEMEL sort ce qui porte le quorum à :

**Présents : 29**

**Pouvoirs : 3**

**Absents : 1**

**Votants : 32**

M. BIDAULT intervient :

« Ce que vous avez fait pour le Grand Forum est bien mais avez-vous donné les moyens aux services techniques pour boucher les fuites du toit du Forum qui durent depuis plusieurs années, certes pas. Le toit du Forum fuit toujours, comme beaucoup

-----  
d'écoles sur Louviers. Vous êtes quelqu'un qui avez beaucoup de projets, beaucoup d'idées mais le problème demeure que vous n'avez pas de suite dans les idées. »

**Le Conseil autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant de prorogation à la convention d'utilisation du Grand Forum. **Il propose** que cette prorogation prenne effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 mars 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N° 14-238 - ASSOCIATION BOULE DE NEIGE – FESTIVAL LES FAITS D'HIVER 2015 - SUBVENTION**

Mme LANGEARD rapporte que l'Association Boule de Neige organise depuis 2007 des événements culturels, notamment le Festival « Les Faits d'Hiver », présentant, le temps d'un week-end au Moulin de Louviers, un échantillon de la scène musicale normande.

Depuis quelques années ce Festival est devenu un rendez-vous incontournable de la Ville de Louviers. Il attire plus de 1 000 personnes sur un week-end avec une programmation de qualité allant du rock au trip-hop en passant par le reggae, le jazz, la musique électronique,...

L'Association s'appuie sur le travail de plus de trente bénévoles, jeunes lovériens pour la plupart.

De nombreux partenariats sont mis en place chaque année avec des associations de Louviers, l'Ecole de Musique, le Lycée Decrétot,...

Le prochain Festival « Les Faits d'Hiver » se déroulera les 21 et 22 février 2015 au Moulin de Louviers avec plus de 20 groupes sur les 2 jours.

Pour mener à bien ce projet largement ouvert à une population de jeunes, l'Association Boule de Neige sollicite auprès de la Ville une subvention de 5 000 euros.

Il appartiendra à l'Association Boule de Neige de se rapprocher de la Direction de la Culture pour préciser l'accompagnement nécessaire au bon déroulement dudit Festival « Les Faits d'Hiver ».

M. MARTIN intervient :

« L'association Boule de neige a longtemps attendu cette décision. Simplement elle se demande pourquoi la ville ne lui accorde pas tout le soutien en travaux ainsi qu'en aménagements etc. elle est obligée aujourd'hui à chercher des financements ailleurs, ce qui n'était pas le cas auparavant parce que le soutien de la ville, même avec cette subvention diminue de moitié. »

M. le Maire répond :

« Nous avons transféré au budget du service culture les différentes opérations dont ce festival qui ne va pas dépendre du service communication mais bien du service culture. Il apparaît que toute une série de prestations fournies par la ville en dehors des subventions en numéraires doivent être aussi valorisées, c'est une exigence de transparence et qu'en l'espèce, un travail a été mené avec le directeur de la culture, l'adjointe à la culture et le président de l'association sur les deux volets. Le volet subvention et le volet apport et aide qui se fait directement maintenant via le service culture afin que l'on puisse dégager sur chaque projet et initiative un budget

-----  
complètement transparent. Lancer des appels aux dons leur permettra d'obtenir plus de revenus et c'est toujours bien de diversifier ses financements. C'est le principe d'une saine gestion »

M. MARTIN en conclut que M. le Maire prétend donc que l'association est mal informée...

Mme TERLEZ prend la parole :

« Je vous rappelle juste, M. le conseiller municipal que lorsque vous étiez maire, vous disiez souvent « quand on est élu on ne peut pas faire le bonheur des gens » Je vous ai entendu le dire à plusieurs reprises. De la même manière une collectivité ne peut pas faire à elle seule le bonheur d'une association et donc c'est une bonne chose qu'il se mette en place du cofinancement et de la coproduction. Nous ne diminuons en rien notre soutien à l'association, le festival aura bien lieu.

**Le Conseil accorde** à l'Association Boule de Neige une subvention d'un montant de 5 000 € sous réserve de la réalisation de la manifestation. **Il dit** que les crédits nécessaires sont portés au Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-239 - ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A EURE  
HABITAT CADASTRE AS 289p RUE DES OISEAUX CORRESPONDANT A  
L'EMPLACEMENT RESERVE N°11 DU PLU**

Mme ROUZÉE rapporte que parallèlement à la cession d'une partie de la propriété communale dans le cadre de l'opération Les Oiseaux il convient d'acquérir une bande de terrain appartenant à Eure Habitat à détacher de la parcelle cadastrée AS 289. Cette bande de terrain correspond à l'emplacement réservé à une voirie n°11 (ER 11) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, le PLU, approuvé le 26 juin 2012 et actuellement en vigueur, prévoit l'élargissement de la rue des Oiseaux compte tenu des perspectives de développement du quartier.

Cette parcelle cadastrée AS 289p d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> est acquise, selon négociations, à titre gracieux, les frais de division et d'actes étant pris en charge par la collectivité. Après acquisition et selon l'avancement des travaux Eure Habitat, la Collectivité prendra en charge les prestations engendrées par les futurs aménagements de voiries en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE).

Ce terrain de 310 m<sup>2</sup> sera ensuite classé dans le Domaine Public Communal. Des servitudes d'accès et de passage des réseaux publics pour la desserte des terrains pourront être établies avec les concessionnaires et Eure Habitat dans l'attente du classement de ce terrain dans le Domaine Public.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition par la Commune du terrain d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AS 289, rue des Oiseaux, appartenant à Eure Habitat, correspondant à l'emplacement réservé à une voirie n°11 du PLU, et ceci, à titre gracieux et aux conditions énumérées ci-dessus.

-----  
**Le Conseil approuve** l'acquisition à titre gracieux par la Commune du terrain d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AS 289, rue des Oiseaux, appartenant à Eure Habitat, correspondant à l'emplacement réservé à une voirie n°11 du Plan Local d'Urbanisme; **il dit** que les frais et honoraires divers seront à la charge de la commune ; **il approuve** le classement dans le Domaine Public Communal de la parcelle cadastrée AS 289p de 310 m<sup>2</sup> correspondant à l'emplacement réservé n°11 ; **il autorise** dans l'attente du classement dans le Domaine Public Communal du terrain susvisé, la création de servitudes temporaires de passage (y compris pour les réseaux) sur la future propriété communale ; **il désigne** la SCP POTENTIER & PELFRENE à Louviers, pour établir l'acte et **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents afférents à cette acquisition, à la mise en place de servitude sur la future propriété communale et au classement dans le Domaine Public Communal de cette parcelle cadastrée AS 289p, d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> qui correspond à l'emplacement réservé n°11.

**Adopté à l'unanimité**

**N° 14-240 - CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE AS 290p ET AS 437p RUE DES OISEAUX A EURE HABITAT**

Mme ROUZÉE rappelle que, par délibération n°14-032 du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé le principe de signature d'un compromis de vente, au profit d'Eure Habitat, d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 2 228 m<sup>2</sup>, à prendre sur les parcelles communales cadastrées AS 290p et 437p, rue des Oiseaux, afin de permettre la construction de 56 logements dans le cadre de l'opération "Les Oiseaux". Cette cession à Eure Habitat était prévue à titre gracieux. Dans cette même délibération, il était expressément stipulé que la cession du terrain communal ne pourrait se réaliser qu'après confirmation par une seconde délibération du Conseil Municipal qui autoriserait la vente définitive.

Depuis lors, le compromis de vente a été conclu le 19 mars 2014 et un concours conception/réalisation a été mené par Eure Habitat. Suite au choix de l'attributaire de ce concours, un permis de construire doit être déposé courant décembre 2014 pour la construction de 58 logements (51 logements collectifs + 7 logements individuels).

Il convient désormais de procéder à la cession définitive, à titre gracieux, de la propriété communale cadastrée AS 290p et 437p d'une superficie totale de 2 224 m<sup>2</sup> sise rue des Oiseaux. Il est ici précisé que cette cession prend en compte l'emplacement réservé n°11 à une voirie qui grève très légèrement la parcelle communale cadastrée AS 290. Cet ajustement justifie la différence de superficie entre la délibération du 27 janvier et la présente délibération.

En outre, pour permettre la réalisation de cette opération, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute demande d'urbanisme nécessaire à la réalisation du détachement. De même, il apparaît opportun de constater la désaffectation du terrain multisport situé sur la parcelle anciennement cadastrée AS 437 et de confirmer son déclassement.

---

M. LE ROUX quitte la salle ce qui porte le quorum à :

**Présents : 28**

**Pouvoirs : 3**

**Absents : 2**

**Votants : 31**

**Le Conseil approuve** la cession à titre gracieux de la propriété communale sise rue des Oiseaux à Louviers et cadastrée AS 290p et 437p, d'une superficie totale de 2 224 m<sup>2</sup>, à Eure Habitat, dont le siège social est à Evreux, 10, boulevard Georges Chauvin ; **il précise** que les frais d'actes, géomètre, taxes et honoraires, et plus globalement, tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ; **il autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document afférent à cette cession. **Il désigne** la SCP POTENTIER & PELFRENE à Louviers, pour établir l'acte ; **il constate** la désaffectation de l'ancien terrain multisport situé sur la parcelle cadastrée AS 437 et prononce son déclassement du Domaine Public Communal ; **il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux procédures d'urbanisme pour cette opération et notamment la Déclaration Préalable.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N°14-241 - CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE AT 206 ET 207 A M. OZCAN KADIR CONSTITUÉE EN SCI – 4 RUE DE L'ÉGLISE SAINT GERMAIN**

Mme ROUZÉE rappelle que, par délibération n°12-198 du 19 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la propriété communale cadastrée AT 206 et 207, d'une superficie de 911 m<sup>2</sup>, sise 4 rue de l'Eglise Saint Germain au prix de 70 000€ au locataire de l'époque constitué en SCI Saint Germain. Depuis lors, la vente n'a pu se concrétiser et au terme d'une procédure assez longue, le bien a été libéré de toute occupation en début d'année.

De ce fait, une nouvelle procédure de cession a été lancée et M. Kadir Ozcan a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien au nouveau prix demandé, le local ayant été estimé libre de toute occupation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de la propriété sise 4 rue de l'Eglise Saint Germain, cadastrée AT 206 et 207, pour une superficie de 911 m<sup>2</sup>, au prix de 85 000€ net vendeur à Monsieur Kadir OZCAN, rue de Düsseldorf à Louviers, pouvant se constituer en SCI.

**Le Conseil décide** d'annuler la délibération n°12-198 du 19 novembre 2012 devenue sans objet, **il approuve** la cession à Monsieur Kadir OZCAN, rue de Düsseldorf à Louviers, pouvant se constituer en SCI, de la propriété communale sise 4 rue de l'Eglise Saint Germain, cadastrée AT 206 et 207, pour une superficie de 911 m<sup>2</sup> au prix de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85 000€) net vendeur, **il précise** que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur. **Il autorise** l'établissement d'un compromis de vente sous conditions suspensives. **Il désigne** Maître PELFRENE de la SCP POTENTIER & PELFRENE à Louviers, pour établir

-----  
les actes correspondants. **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout autre document s’y rapportant.

**Adopté à l’unanimité.**

**N° 14-242 - GRDF - INSTALLATION ET HEBERGEMENT D’EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ POUR COMPTEURS GAZ - CONVENTION**

M. BIDAULT informe les membres du Conseil Municipal que GRDF développe, depuis 2006, la mise en œuvre de compteurs communicants afin de simplifier les opérations de relève des compteurs gaz. En ce sens, il est aujourd’hui proposé aux membres du Conseil Municipal de signer une convention permettant de mettre en place cette technologie sur le territoire de la ville.

Une convention explique les modalités techniques et financières de développement de cette technologie.

Douze sites sont pressentis pour de recevoir des coffrets et antennes radio. Chaque emplacement fera l’objet d’une étude technique pour confirmer la faisabilité du projet.

La convention est signée pour une durée de 20 ans. La redevance annuelle est de 50 € HT par site retenu.

**Le Conseil approuve** le projet de convention portant sur le développement, sur le territoire de la ville, de la technologie des compteurs communicants afin de simplifier les opérations de relève des compteurs gaz. **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants s’y rattachant.

**Adopté à l’unanimité.**

**N° 14-243 - MARCHE D’EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CCAS ET LA REGIE DES DEUX AIRELLES**

Mme TERLEZ indique que le marché de prestation d’exploitation des installations thermiques de la ville arrive à échéance le 30 juin 2015. Compte tenu de l’imbrication des prestations fournies, il apparaît nécessaire qu’un même marché soit conclu par la ville, le centre communal d’action sociale (CCAS) et la régie des deux Airelles afin de garantir la bonne exécution de la prestation générale et dans un souci d’optimisation des dépenses.

Cette convention (dont le projet est joint en annexe à la présente délibération), formalisera l’intervention de la ville de Louviers en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières de ce groupement.

Conformément à l’article 8 VII du code des marchés publics, la commission d’appel d’offres sera celle du coordonnateur. Seront associés à cette commission d’appel d’offres un représentant de chaque autre membre en qualité de personnalité compétente.

-----  
Font également partie de la commission, à titre consultatif :

- Madame la Trésorière de Louviers
- Monsieur le Directeur de la protection des populations ou son représentant
- Mesdames et Messieurs les personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- Mesdames et Messieurs les responsables des services administratifs ou techniques des membres du groupement concerné par l'objet de la consultation

La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la ville de Louviers, le CCAS et la régie des deux Airelles afin de confier à un prestataire le marché relatif l'exploitation des installations thermiques de chaque membre du groupement.

**Le Conseil approuve** le principe du groupement de commandes entre la commune de Louviers, le CCAS et la régie des deux Airelles, **il approuve** la convention de groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, et son (ses) avenant(s) éventuel(s).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **N° 14-244 - ORANGE - ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – CONVENTION**

M. BIDAULT informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux de communication électronique et de distribution d'électricité, le SIEGE prévoit la mise en place d'un fourreau supplémentaire afin de permettre le développement du Très Haut Débit par la fibre optique.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui nécessaire de déterminer, pour l'opération de la rue du Bal Champêtre, tranche 3, la méthode de gestion d'entretien des fourreaux mis en œuvre.

Au vu du projet de convention, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir, sur le territoire de Louviers, l'option B proposée.

**Le Conseil approuve** le projet de convention portant sur l'usage des fourreaux mis en œuvre pour le développement du Très Haut Débit par la fibre optique, proposé par la société Orange. **Il décide** de retenir, pour cette convention, l'option B. **Il autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants s'y rattachant.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 14-245 - SERVICE CIVIQUE – MISE A DISPOSITION PAR LA MISSION LOCALE**

Mme DJEMEL rejoint la séance ce qui porte le quorum à :

**Présents : 29**

**Pouvoirs : 3**

**Absents : 1**

**Votants : 32**

Mme PERCHET rappelle que par délibération n° 14-191 du conseil municipal en date du 17 novembre 2014, l'assemblée délibérante a approuvé le principe d'accueillir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 des jeunes en service civique volontaire, répartis dans les services à vocation sociale, solidaire, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs.

Considérant les délais d'obtention de l'agrément permettant cet accueil d'une part et la motivation pour les musiques actuelles présentée par un jeune en service civique à la Mission Locale d'autre part, il est proposé aux membres de l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mission Locale pour accueillir ce jeune en service civique au sein de la Gare aux musiques. Un tuteur sera désigné au sein de l'établissement pour l'accompagner.

La durée de la mise à disposition est de cinq mois à compter du 5 janvier 2015.

Le jeune mis à disposition demeure sous la responsabilité de la Mission Locale.

M. le Maire rappelle que le Conseil a adopté une délibération lors du dernier conseil sur l'instauration et le recours au service civique. La demande d'agrément est en cours. En attendant, la mission locale met à disposition une personne dans ce cadre du service civique.

**Le Conseil autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un jeune recruté en service par la Mission Locale auprès de la Ville de Louviers. **Il dit** que la mise à disposition est approuvée pour une durée de cinq mois à compter du 5 janvier 2015.

**Adopté à l'unanimité.**

Aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu du dernier conseil mais M. YUNG veut intervenir sur le document financier déposé sur la table qu'il a par ailleurs déjà lu dans les journaux.

M. le Maire indique que ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Il a souhaité diffuser ce document pour que tout le monde dispose de l'information mais la discussion se tiendra le 26 janvier lors du débat d'orientation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire lève la séance à 21 heures 20 minutes.

-----  
Les décisions prises en exécution des délégations votées au Maire du 22 octobre 2014 au 21 novembre 2014 ont été portées à la connaissance du Conseil et distribuées avec l'ordre du jour.

Fait à Louviers, le 20 JAN. 2015  
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

